

OPS
Organisation Podologie Schweiz
Organisation Podologie Suisse
Organizzazione Podologia Svizzera

Membres de l'OPS



Plan de formation

relatif à l'ordonnance du SEFRI du 29 septembre 2020 sur la formation professionnelle initiale d'

assistante en podologie / assistant en podologie avec certificat fédéral de capacité (CFC)

du 29 septembre 2020 (État au 1^{er} septembre 2025)

Numéro de la profession: 82117

Table des matières

1. Introduction	3
2. Bases de la pédagogie professionnelle	4
2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles	4
2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle.....	6
2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)	6
2.4 Collaboration entre les lieux de formation	7
3. Profil de qualification	8
3.1. Profil de la profession	8
3.2. Vue d'ensemble des compétences opérationnelles	11
3.3. Niveau d'exigences de la profession	12
4. Domaine de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation	13
Domaine de compétences opérationnelles a : Prise en charge des patients	13
Domaine de compétences opérationnelles b : Exécution de traitements podologiques non chirurgicaux	20
Domaine de compétences opérationnelles c : Application de moyens podologiques auxiliaires et de spécialités	27
Domaine de compétences opérationnelles d : Préparation et rangement du lieu de travail avant et après les traitements	35
Domaine de compétences opérationnelles e : Exécution de travaux administratifs	41
Annexe 1 : Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité	49
Annexe 2 : Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé	50
Annexe 3 : Définition des groupes à risques dans le cadre de traitements podologiques	53
Glossaire des termes techniques propres au domaine de la podologie	56
Explications complémentaires concernant les compétences opérationnelles	58

Liste des abréviations

AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
CFC	Certificat fédéral de capacité
CI	Cours interentreprises
CSFO	Centre suisse de services Formation professionnelle orientation professionnelle, universitaire et de carrière
LFPPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle, 2004
OFPr	Ordonnance sur la formation professionnelle, 2004
Orfo	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation)
Ortra	Organisation du monde du travail (association professionnelle)
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
Suva	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents

1. Introduction

En tant qu'instrument servant à promouvoir la qualité¹ de la formation professionnelle initiale d'assistant en podologie sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC), le plan de formation décrit les compétences opérationnelles que les personnes doivent avoir acquises à la fin de leur formation. Dans le même temps, il sert de base aux responsables de la formation professionnelle dans les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises pour la planification et l'organisation de la formation.

Le plan de formation est aussi un guide auquel les personnes en formation peuvent se reporter.

¹ voir art. 12, al. 1, let. c, de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) et l'art. 9 de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'assistante/assistant en podologie CFC.

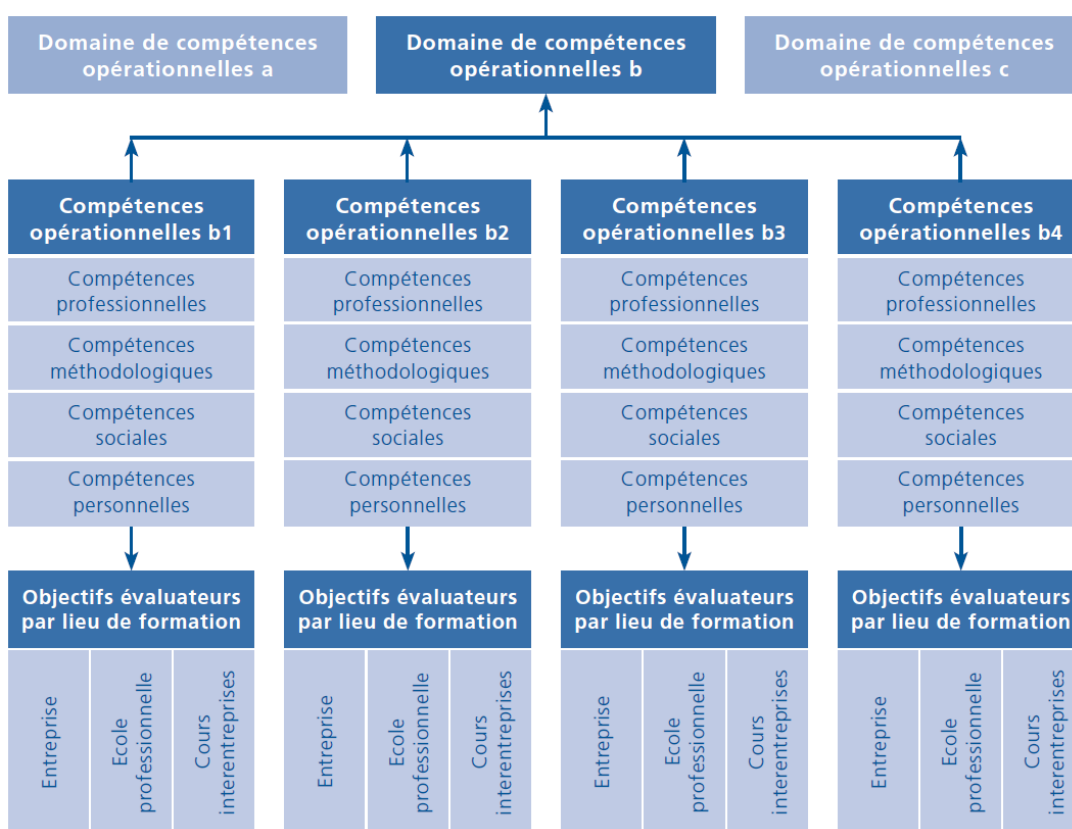
2. Bases de la pédagogie professionnelle

2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles

Le présent plan de formation constitue la base en matière de pédagogie professionnelle pour la formation professionnelle initiale d'assistant en podologie CFC. Le but de la formation professionnelle initiale est l'acquisition de compétences permettant de gérer des situations professionnelles courantes. Pour ce faire, les personnes en formation développent les compétences opérationnelles décrites dans ce plan de formation tout au long de leur apprentissage. Ces compétences ont valeur d'exigences minimales pour la formation. Elles délimitent ce qui peut être évalué lors des procédures de qualification.

Le plan de formation précise les compétences opérationnelles à acquérir. Ces compétences sont présentées sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs.

Représentation schématique des domaines de compétences opérationnelles, des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs par lieu de formation.



La profession d'assistant en podologie CFC comprend cinq **domaines de compétences opérationnelles**. Ces domaines définissent et justifient les champs d'action de la profession tout en les délimitant les uns par rapport aux autres.

Exemple : b. Exécution de traitements podologiques non chirurgicaux : les assistants en podologie CFC traitent les ongles, éliminent les cors (clavi) ainsi que les peaux mortes (hyperkératose). Ils traitent en outre les ongles incarnés (onychocryptose) ainsi que les altérations unguéales.

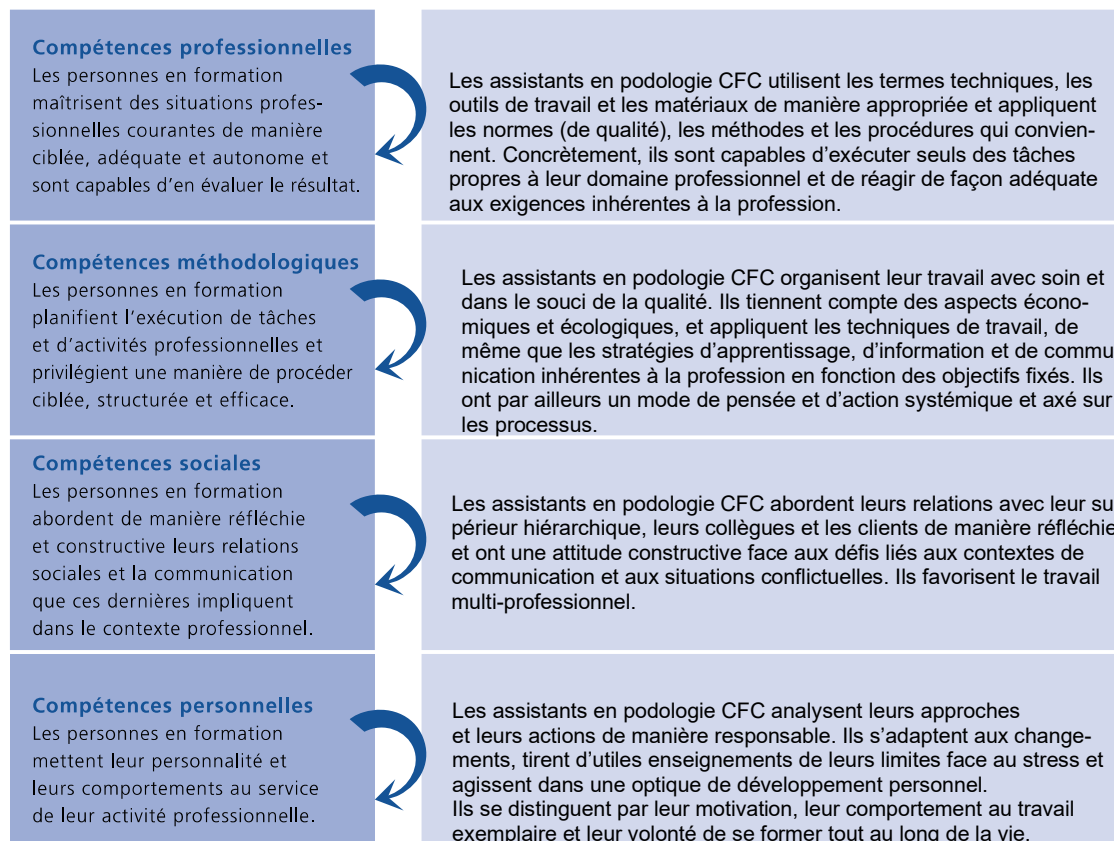
Chaque domaine de compétences opérationnelles comprend un nombre défini de **compétences opérationnelles**. Le domaine de compétences opérationnelles b « Exécution de traitements podologiques non chirurgicaux » regroupe par exemple cinq compétences opérationnelles. Ces dernières correspondent à des situations professionnelles courantes. Elles décrivent le comportement que les personnes en formation doivent adopter lorsqu'elles se trouvent dans ces situations. Chaque compétence opérationnelle recouvre quatre dimensions : les compétences professionnelles, les compétences méthodologiques, les compétences personnelles et les compétences sociales (voir chap. 2.2). Ces quatre dimensions sont rattachées aux compétences opérationnelles.

Les compétences opérationnelles sont traduites en **objectifs évaluateurs par lieu de formation**, garantissant ainsi la contribution de l'entreprise formatrice, de l'école professionnelle et des cours interentreprises à l'acquisition des différentes compétences opérationnelles. Ces objectifs sont reliés entre eux de manière cohérente afin d'instaurer une collaboration effective entre les lieux de formation (voir chap. 2.4).

2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles comprennent des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Pour que les assistants en podologie aient d'excellents débouchés sur le marché du travail, il faut qu'ils acquièrent l'ensemble de ces compétences tout au long de leur formation professionnelle initiale sur les trois lieux de formation, c'est-à-dire aussi bien au sein de l'entreprise formatrice qu'à l'école professionnelle ou dans le cadre des cours interentreprises. Le tableau ci-après présente le contenu des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle et les interactions entre ces quatre dimensions.

Compétence opérationnelle



2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)

Chaque objectif évaluateur est évalué à l'aune d'un niveau taxonomique (6 niveaux de complexité : C1 à C6). Ces niveaux traduisent la complexité des objectifs évaluateurs. Ils sont définis comme suit :

Niveau	Opération	Description
C 1	Savoir	Les assistants en podologie CFC restituent des informations mémorisées et s'y réfèrent dans des situations similaires. Exemple : d.1.2. Ils citent les produits de désinfection et de nettoyage ainsi que leurs principes actifs, leur taux de risque ainsi que les conditions appropriées de stockage et d'élimination. (C1)
C 2	Comprendre	Les assistants en podologie CFC expliquent ou décrivent les informations mémorisées avec leurs propres mots Exemple : a.3.3. Ils expliquent les aspects pertinents de la communication avec des personnes qui ont des besoins spéciaux. (C2)
C 3	Appliquer	Les assistants en podologie CFC mettent en pratique les technologies/aptitudes acquises dans des situations nouvelles Exemple : d.1.5. Ils préparent l'espace de travail pour le prochain traitement. (C3)
C 4	Analyser	Les assistants en podologie CFC analysent une situation complexe : ils la décomposent en éléments distincts, relèvent les rapports entre ces éléments et identifient les caractéristiques structurales Exemple : a.5.5. Ils déduisent des antécédents médicaux les mesures requises en vue de la consultation et du traitement. (C4)
C 5	Synthétiser	
C 6	Evaluer	

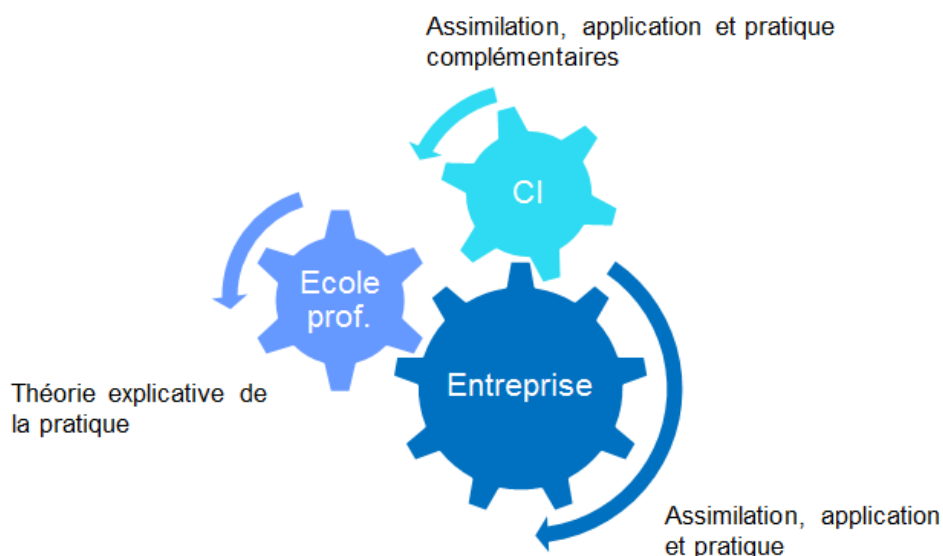
2.4 Collaboration entre les lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (concernant les contenus, les méthodes de travail, la planification, les usages de la profession) sont deux gages de réussite essentiels pour la formation professionnelle initiale. Les personnes en formation ont besoin d'être soutenues pendant toute la durée de leur apprentissage afin de parvenir à faire le lien entre la théorie et la pratique. D'où l'importance de la collaboration entre les lieux de formation et de la responsabilité qui incombe aux trois lieux de formation dans la transmission des compétences opérationnelles. Chaque lieu de formation participe à cette tâche commune en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Ce principe de collaboration permet à chaque lieu de formation de faire en permanence le point sur sa propre contribution et de l'optimiser en conséquence. C'est là un moyen d'améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale.

Le rôle de chaque lieu de formation peut être résumé comme suit :

- Entreprise formatrice : dans le système dual, la formation à la pratique professionnelle a lieu dans l'entreprise formatrice, au sein d'un réseau d'entreprises formatrices, dans une école de métiers ou de commerce, ou dans toute autre institution reconnue compétente en la matière et permettant aux personnes en formation d'acquérir les aptitudes pratiques liées à la profession choisie.
- École professionnelle : elle dispense la formation scolaire, qui comprend l'enseignement des connaissances professionnelles, de la culture générale et de l'éducation physique.
- Cours interentreprises : ils visent l'acquisition d'aptitudes de base et complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire lorsque cela s'avère nécessaire dans la profession choisie.

Les interactions entre les lieux de formation peuvent être représentées comme suit:



La mise en place d'une coopération réussie entre les lieux de formation repose sur les instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale (voir annexe).

3. Profil de qualification

Le profil de qualification décrit le profil professionnel ainsi que les compétences opérationnelles à acquérir et le niveau d'exigences de la profession. Il indique les qualifications que les assistants en podologie doivent posséder pour pouvoir exercer la profession de manière compétente et conformément au niveau requis.

En plus de décrire les compétences opérationnelles, le profil de qualification sert de base pour l'élaboration de la procédure de qualification. Il permet en outre la classification du diplôme de la formation professionnelle correspondant dans le cadre national des certifications de la Suisse (CNC formation professionnelle) et l'élaboration du supplément descriptif du certificat.

3.1. Profil de la profession

Domaine d'activité

Les assistants en podologie CFC sont employés par des cabinets spécialisés dans le domaine de la podologie ainsi que dans des centres médicaux et de soins. Ils soignent aussi bien des personnes en bonne santé que des personnes qui appartiennent à un groupe à risque (selon la définition formulée le 2 septembre 2019 par l'Organisation Podologie Schweiz OPS²) et à tous les groupes d'âge, c'est-à-dire du nourrisson aux personnes très âgées. Pour les personnes à mobilité réduite, ils proposent leurs prestations dans des homes ou des hôpitaux et effectuent également des visites à domicile.

Les activités des assistants en podologie CFC comprennent principalement le traitement non chirurgical des problèmes épidermiques, unguéaux et fonctionnels des pieds, des orteils et des ongles ainsi que le soulagement de la douleur qui y est associée. Grâce à un traitement spécifique, les assistants en podologie CFC peuvent soulager ou éliminer la douleur et améliorer la mobilité des patients.

Le soin de pieds en bonne santé fait aussi partie de leur domaine d'activité. Les assistants en podologie CFC s'occupent des pieds de personnes qui ne peuvent plus en prendre soin elles-mêmes ou qui souhaitent recevoir des soins professionnels. De nombreux patients se rendent régulièrement dans un cabinet de podologie pour se faire soigner.

La coopération pluridisciplinaire revêt une importance capitale pour les assistants en podologie CFC. Des médecins généralistes ou des employés des services de soins à domicile leur adressent par exemple des patients et les assistants en podologie CFC eux-mêmes orientent, en cas de besoin, leurs patients vers des bottiers-orthopédistes, des techniciens orthopédistes et des magasins spécialisés dans le domaine médical et orthopédique.

Domaine de responsabilité dans le cadre du travail podologique

Les assistants en podologie CFC traitent de manière autonome les patients qui n'appartiennent pas à un groupe à risque. Ils interprètent les diagnostics et les ordonnances établis par des médecins et élaborent des plans de traitement pour ce type de patients. Ils assument dans ce cas la responsabilité de leur travail.

Pour le traitement de patients qui appartiennent à un groupe à risque, ils travaillent sous la responsabilité et selon les instructions d'un-e podologue dipl. ES, d'une personne titulaire d'un titre équivalent ou d'un certificat de capacité de podologue délivré par l'Association Suisse des Podologues (ASP) ou par l'Association Professionnelle Suisse des Podologues (APSP).

Principales compétences opérationnelles

Les assistants en podologie CFC possèdent notamment les compétences opérationnelles suivantes :

- a. Sur la base de traitements podologiques non chirurgicaux ou de l'application de moyen auxiliaires, ils soulagent ou éliminent des problèmes épidermiques, unguéaux et fonctionnels des pieds, des orteils et des ongles ainsi que les douleurs qui y sont associées. Grâce au traitement du pied et du massage podologique, ils améliorent la mobilité et le bien-être des patients.
- b. Ils encadrent, traitent et conseillent des patients de tous les groupes d'âge et avec des états de santé variables. Ce faisant ils respectent les principes suivants :
 1. ils interprètent les ordonnances et diagnostics médicaux et établissent les plans de traitement de manière autonome dans le cas de patients qui n'appartiennent à aucun des groupes à risque,

² Voir annexe 3

2. ils travaillent selon les instructions et sous la responsabilité d'un-e podologue dipl. ES ou d'une personne titulaire d'un titre équivalent dans le cas de patients qui appartiennent à un des groupes à risque (voir annexe 3).
- c. Ils assument des tâches administratives notamment en ce qui concerne l'organisation des rendez-vous pour les traitements, la gestion des dossiers des patients et du matériel ainsi que l'établissement des décomptes des coûts de traitements.
- d. Ils veillent à assurer des conditions d'hygiène irréprochable, préparent les instruments podologiques et éliminent le matériel courant et de traitement ; Ce faisant, ils respectent les prescriptions en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de protection de l'environnement.
- e. Ils travaillent de manière habile et précise et sont capable de gérer de manière adéquate la proximité et la distance avec les patients. Ils se distinguent par leur communication adaptée au groupe cible, leur flexibilité dans l'exécution de leurs tâches et leur approche multi-professionnel et systémique.

Exercice de la profession

Les assistants en podologie CFC décident quel traitement est indiqué pour leurs patients et adaptent le plan de traitement en permanence. Cette indépendance implique une responsabilité personnelle. En même temps, les assistants en podologie CFC doivent être en mesure d'évaluer eux-mêmes correctement leurs compétences.

Les assistants en podologie CFC ont une certaine proximité physique avec leurs patients. Ces derniers leur confient en outre bien souvent des aspects de leur vie privée. Les assistants en podologie CFC doivent être en mesure de gérer cette proximité. Cela présuppose une bonne résistance psychique et la capacité de garder une certaine distance.

Le travail sur les pieds exige une grande habileté manuelle, du doigté et du plaisir à travailler les détails. La capacité de réflexion interdisciplinaire et pluridisciplinaire et des compétences en matière de communication sont par ailleurs déterminantes pour conseiller les patients et collaborer avec des spécialistes. Les assistants en podologie CFC doivent en outre être capables de communiquer et de fournir des explications au groupe cible de manière adaptée et d'aborder un problème sous différents angles.

Diverses autres activités des assistants en podologie CFC se déroulent en dehors du temps consacré aux traitements. Il s'agit notamment d'activités administratives telles que l'organisation des rendez-vous, la facturation des coûts de traitement et la mise à jour des dossiers des patients. Toutes ces activités requièrent des compétences dans le domaine des technologies de l'information (TI). Le nettoyage de la salle de soins, le traitement des instruments et l'élimination professionnelle du matériel courant et le matériel de traitement ont également lieu en dehors du temps consacré aux traitements. Ces tâches exigent une manière de travailler méthodologique et consciencieuse.

Importance de la profession pour la société, l'économie, la nature et la culture

Grâce à leurs traitements, les assistants en podologie CFC contribuent à une plus grande qualité de vie de leurs patients. Les personnes qui sont en mesure de se déplacer sans douleur ou avec peu de douleur sont plus mobiles et peuvent participer plus activement à la vie en société.

Grâce aux traitements podologiques, les problèmes peuvent souvent être atténués ou résolus à un stade précoce. De cette façon, les assistants en podologie CFC contribuent à la bonne santé des patients et donc à éviter des coûts consécutifs pour l'individu et l'ensemble du système de santé. Avec l'allongement de l'espérance de vie et l'augmentation du nombre de personnes souffrant de maladies liées à l'âge et à la civilisation, la profession prendra de plus en plus d'importance pour la société.

Le risque de transmission de maladies telles que les mycoses des ongles peut être réduit grâce à l'application stricte des règles d'hygiène. Cela constitue un bénéfice pour les patients traités et permet de réduire les coûts du système de santé. En éliminant correctement le matériel courant et le matériel de traitement, les assistants en podologie CFC préviennent la contamination de l'environnement.

Dans le même temps, l'utilisation ciblée et économe du matériel courant et le matériel de traitement non réutilisable et le tri ciblé des déchets contribuent à préserver les ressources et à promouvoir la durabilité. En prenant en compte les aspects écologiques et énergétiques dans leur activité quotidienne, les assistants en podologie CFC favorisent le respect de l'environnement dans le cadre de leur profession.

Culture générale

L'enseignement en culture générale transmet des compétences fondamentales permettant aux personnes en formation de s'orienter sur les plans personnel et social et de relever des défis tant privés que professionnels.

Les exigences en matière de culture générale sont régies par l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).

3.2. Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

↓ Domaine de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles →					
a	Prise en charge des patients	a1: Mener des consultations sur des questions liées à la podologie	a2: Fournir des informations sur les traitements et leur déroulement aux proches des patients, aux personnes chargées de l'encadrement des patients et aux professionnels de la santé	a3: Prendre en compte les besoins des personnes dont les capacités physiques, mentales ou linguistiques sont limitées.	a4: Mener des entretiens pour la vente des produits du cabinet	a5: Dresser un constat sur la base du premier examen	a6: Etablir la planification des traitements
b	Exécution de traitements podologiques non chirurgicaux	b1: Traiter les ongles	b2: Eliminer les cors (clavi)	b3: Traiter les ongles incarnés (onychocryptose)	b4: Eliminer les peaux mortes (hyperkératose)	b5: Traiter les altérations unguéales.	
c	Application de moyens podologiques auxiliaires et de spécialités	c1: Appliquer une prothèse unguéale partielle et un film de protection	c2: Fabriquer sur mesure des orthèses podologiques	c3: Appliquer une correction sur l'ongle à l'aide d'une bandelette adhésive (orthonyxie)	c4: Poser des bandages sur les pieds	c5: Délivrer des produits podologiques prêts à l'emploi et des produits semis-fabriqués et donner des informations sur leur utilisation	
d	Préparation et rangement du lieu de travail avant et après les traitements	d1: Préparer la salle de soins pour le prochain traitement	d2: Nettoyer minutieusement l'espace de travail et compléter les produits manquants	d3: Préparer les instruments de laboratoire	d4: Préparer les traitements effectués en dehors du cabinet	d5: Eliminer le matériel courant et le matériel de traitement	
e	Exécution de travaux administratifs	e1: Gérer le matériel du cabinet, les produits destinés à la vente et le matériel de traitement podologique	e2: Etablir la comptabilité journalière du cabinet	e3 Décompter les coûts des traitements	e4: Planifier et organiser les rendez-vous pour les traitements	e5: Mettre à jour les dossiers des patients	

3.3. Niveau d'exigences de la profession

Le niveau d'exigence de la profession est défini de manière détaillée dans le plan de formation à l'aide des objectifs évaluateurs déterminés à partir des compétences opérationnelles pour les trois lieux de formation. Outre les compétences opérationnelles, la formation professionnelle initiale englobe également l'enseignement de la culture générale conformément à l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).

4. Domaine de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

Ce chapitre décrit les compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Les instruments servant à promouvoir la qualité, qui sont répertoriés dans l'annexe, viennent soutenir la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et encourager la coopération entre les trois lieux de formation.

Domaine de compétences opérationnelles a : Prise en charge des patients

Les assistants en podologie CFC consignent les résultats du premier examen et établissent les plans de traitement. Ils conseillent et informent les patients ainsi que leurs proches et/ou les personnes chargées de leur encadrement, et/ou les spécialistes du corps médical, sur les questions liées à la podologie et les traitements en la matière. Ils mènent en outre des entretiens de vente. Ils soutiennent par ailleurs les personnes à mobilité réduite de manière adéquate.

Compétence opérationnelle a1 : Mener des consultations sur des questions liées à la podologie

Sur la base de l'anamnèse et du plan de traitement, les assistants en podologie CFC identifient les besoins en matière de conseil. Ils expliquent aux patients le diagnostic et les traitements prescrits et les conseillent sur les techniques podologiques telles que la prothèse unguéale, les orthèses podologiques et la correction unguéale à l'aide d'agrafes métalliques. Ils recommandent des produits prêts à l'emploi et des produits de soins. En cas de besoin et après concertation, ils adressent les patients à leur médecin traitant ou à d'autres spécialistes du domaine médical et en informent les tiers concernés. Si les patients appartiennent à des groupes à risque, ils font appel à un-e podologue dipl. ES³.

Lors de la consultation, les assistants en podologie CFC perçoivent les patients dans leur globalité et adaptent leur mode de communication à leurs besoins. Ils fournissent des informations sur tous les produits de vente, sur le matériel de consommation courante et les moyens auxiliaires disponibles dans le cabinet. Ils conseillent en outre les patients sur les indications et les contre-indications.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...
a1.1 ... sur la base de l'anamnèse, expliquent aux patients les traitements à effectuer. (C3)	a1.1 ... expliquent les bases de l'anamnèse. (C2)	a1.1 ... sur la base d'une anamnèse exemplaire, formulent les traitements à effectuer sur les patients. (C3)
a1.2 ... expliquent aux patients les détails des diagnostics et des prescriptions médicales. (C3)	a1.2 ... traduisent les diagnostics et les prescriptions médicales dans un langage compréhensible par les patients. (C4)	a1.2 ... expliquent à titre d'exemple les détails et la signification des diagnostics et des prescriptions médicales. (C3)
a1.3 ... conseillent les patients sur les techniques podologiques. (C3)		a1.3 ... expliquent les avantages et les inconvénients des différentes techniques podologiques. (C2)

³ Dans ce qui suit, toutes les références au dipl. podologue ES incluent toujours une personne titulaire d'un titre équivalent.

<p>a1.4 ... recommandent aux patients et à la clientèle des moyens auxiliaires prêts à l'emploi. (C3)</p>		
<p>a1.5 ... utilisent un langage adapté aux besoins des patients. (C3)</p>		
<p>A1.6 ... font appel à un-e podologue dipl. ES si le patient appartient à un groupe à risque. (C3)</p>		

Compétence opérationnelle a2 : Fournir des informations sur les traitements et leur déroulement aux proches des patients, aux personnes chargées de l'encadrement des patients et aux professionnels de la santé

Les assistants en podologie CFC décident, en fonction de la situation et avec l'accord des patients, quelles sont les personnes parmi les proches, le personnel d'encadrement et les professionnels de la santé qui doivent être informées sur le déroulement du traitement. Ils informent ces personnes par écrit ou oralement sur la procédure à suivre et le déroulement du traitement. Ils documentent les informations fournies dans le dossier médical du patient.

Les assistants en podologie CFC communiquent avec les proches, les personnes chargées de l'encadrement et les professionnels de la santé de manière appropriée, en fonction de la situation et du destinataire. Lors du transfert d'informations, ils veillent à observer les prescriptions légales, notamment en ce qui concerne la confidentialité et la protection des données.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...
<p>a2.1 ... recueillent l'accord des patients pour transmettre des informations sur les traitements. (C3)</p>	<p>a2.1 ... décrivent le domaine d'application et la signification de la protection des données. (C2)</p>	<p>a2.1 ... appliquent les dispositions sur la protection des données à l'aide d'exemples. (C3)</p>
<p>a2.2 ... informent les proches et les personnes qui ne disposent pas d'une formation médicale sur la procédure à suivre et le déroulement du traitement des patients ainsi que sur les éventuelles formes de soutien nécessaires. (C3)</p>	<p>a2.2 ... commentent les aspects d'un langage adapté aux destinataires. (C2)</p>	

<p>a2.3 ... informent les professionnels de la santé sur la procédure à suivre et le déroulement du traitement.</p> <p>(C3)</p>		
<p>a2.4 ... documentent les informations transmises dans le dossier médical des patients.</p> <p>(C3)</p>		<p>a2.4 ... documentent, à l'aide d'exemples, les informations transmises dans le dossier médical des patients.</p> <p>(C3)</p>

<p>Compétence opérationnelle a3 : Prendre en compte les besoins des personnes dont les capacités physiques, mentales ou linguistiques sont limitées</p> <p>Les assistants en podologie CFC décèlent les besoins de soutien chez leurs patients et proposent leur aide. Ils préviennent les accidents en soutenant les patients dont la mobilité est réduite. Dans le cas de patients souffrant d'une déficience physique, mentale ou linguistique, les assistants en podologie CFC communiquent de manière adaptée à la situation et proposent leur soutien.</p> <p>Les assistants en podologie CFC veillent à assurer une communication claire et compréhensible. Ils adoptent une attitude empathique et serviable.</p>		
<p>Objectifs évaluateurs entreprise</p> <p>Les assistants en podologie CFC...</p>	<p>Objectifs évaluateurs école professionnelle</p> <p>Les assistants en podologie CFC...</p>	<p>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</p> <p>Les assistants en podologie CFC...</p>
<p>a3.1 ... demandent aux patients de manière empathique s'ils ont besoin d'aide et, le cas échéant, quel soutien ils nécessitent.</p> <p>(C3)</p>	<p>a3.1 ... forment des réflexions sur différentes situations concernant des patients.</p> <p>(C2)</p>	
<p>a3.2 ... soutiennent les patients dont la mobilité est réduite.</p> <p>(C3)</p>	<p>a3.2 ... décrivent différentes formes de mobilité réduite.</p> <p>(C2)</p>	<p>a3.2 ... soutiennent, à titre d'exemple, les patients dont la mobilité est réduite.</p> <p>(C3)</p>
<p>a3.3 ... communiquent de manière appropriée avec les personnes qui ont des besoins spéciaux.</p> <p>(C3)</p>	<p>a3.3 ... expliquent les aspects pertinents de la communication avec des personnes qui ont des besoins spéciaux.</p> <p>(C2)</p>	

Compétence opérationnelle a4 : Mener des entretiens pour la vente des produits du cabinet

Les assistants en podologie CFC décèlent les problèmes podologiques spécifiques du pied et du bas de la jambe et questionnent les patients à ce sujet. Ils recommandent des produits appropriés et expliquent leurs avantages et leurs inconvénients. Ils indiquent aux patients comment utiliser ces produits eux-mêmes ou les faire appliquer par une tierce personne. Ils informent en outre les patients sur les soins à apporter aux produits.

Les assistants en podologie CFC mènent des entretiens de vente de manière convaincante et adaptée au groupe cible. En cas de besoin, ils consultent le/la podologue dipl. ES.

Objectifs évaluateurs entreprise Les assistants en podologie CFC...	Objectifs évaluateurs école professionnelle Les assistants en podologie CFC...	Objectifs évaluateurs cours interentreprises Les assistants en podologie CFC...
a4.1 ... questionnent les patients sur des problèmes podologiques. (C3)	a4.1 ... expliquent les caractéristiques d'une technique de questionnement appropriée. (C2)	a4.1 ... utilisent à titre d'exemple les techniques de questionnement. (C3)
a4.2 ... expliquent le problème podologique aux patients. (C3)		
a4.3 ... informent sur la manière d'utiliser les produits ainsi que sur les avantages et les inconvénients de ceux-ci et les soins à y apporter. (C3)	a4.3 ... expliquent la manière d'utiliser les produits ainsi que les avantages et les inconvénients de ceux-ci et les soins à y apporter. (C2)	a4.3 ... montrent à titre d'exemple la manière d'utiliser les produits ainsi que les avantages et les inconvénients de ceux-ci et les soins à y apporter. (C3)
a4.4 ... font appel à un-e podologue dipl. ES lors de la vente de produits à des patients appartenant à un groupe à risque. (C3)		

Compétence opérationnelle a5 : Dresser un constat sur la base du premier examen

Les assistants en podologie CFC saisissent les coordonnées des patients dans les dossiers médicaux. Ils questionnent de manière détaillée les patients sur leurs antécédents médicaux et en prennent note consciencieusement dans les dossiers médicaux. Ils dressent ensuite l'état de santé des pieds en documentant les aspects pertinents tels que les déformations, les transformations anatomiques, les points de pression et les plaies. Ils établissent un podogramme ou un état du pied numérique et examinent la démarche et les chaussures. Si, lors du premier examen médical, les assistants en podologie CFC déterminent que le patient appartient à un groupe à risque, ils font appel à un-e podologue dipl. ES.

Les assistants en podologie CFC ont conscience de l'importance de la précision du constat résultant du premier examen médical. Ils veillent à poser des questions claires et pertinentes aux patients, leur demandent des précisions en cas d'incertitudes et abordent également les aspects non exprimés et font part de leurs observations. Ils notent les informations recueillies de manière compréhensible et détaillée tout en observant les prescriptions sur la protection des données.

Objectifs évaluateurs entreprise Les assistants en podologie CFC...	Objectifs évaluateurs école professionnelle Les assistants en podologie CFC...	Objectifs évaluateurs cours interentreprises Les assistants en podologie CFC...
a5.1 ... saisissent les coordonnées des patients. (C3)		a5.1 ... recueillent les informations personnelles, médicales ainsi que les résultats du premier examen podologique. (C3)
a5.2 ... posent des questions claires et détaillées afin de gagner une vue d'ensemble des antécédents médicaux des patients. (C3)	a5.2 ... posent les questions nécessaires pour déterminer les antécédents médicaux des patients. (C3)	
	a5.3 ... décrivent les maladies qui ont une incidence sur le traitement podologique. (C2)	a5.3 ... analysent à l'aide d'exemples les répercussions de maladies sur les activités podologiques. (C4)
	a5.4 ... expliquent les risques de certains traitements et la façon de les gérer. (C2)	
a5.5 ... sur la base des antécédents médicaux, définissent les mesures requises en vue de la consultation et du traitement. (C3)	a5.5 ... déduisent des antécédents médicaux les mesures requises en vue de la consultation et du traitement. (C4)	
a5.6 ... notent les antécédents médicaux de manière consciencieuse et compréhensible dans le dossier médical du patient. (C3)	a5.6 ... utilisent correctement le langage technique de la profession dans le dossier médical. (C3)	a5.6 ... utilisent le langage technique de la profession sur la base d'exemples. (C3)
	a5.7 ... explique la structure d'un dossier médical de patient. (C2)	a5.7 ... saisissent à titre d'exemple des données dans un dossier médical. (C3)
		a5.8 ... procèdent à titre d'exemple à un transfert à d'autres spécialistes du domaine médical. (C3)

	<p>a5.9 ... analysent les caractéristiques qui suggèrent l'appartenance d'un patient à un groupe à risque.</p> <p>(C4)</p>	<p>a5.9 ... montrent à titre d'exemple les mesures à prendre lorsqu'un patient appartient à un groupe à risque.</p> <p>(C3)</p>
<p>a5.10 ... saisissent les aspects pertinents pour dresser l'état de santé des pieds.</p> <p>(C3)</p>	<p>a5.10 ... décrivent l'état de santé des pieds et sa répercussion sur les activités podologiques.</p> <p>(C2)</p>	
<p>a5.11 ... établissent un podogramme.</p> <p>(C3)</p>		<p>a5.11 ... à l'aide de moyens auxiliaires et sur la base de la démarche, dressent un état des pieds.</p> <p>(C3)</p>
<p>a5.12 ... décrivent la démarche ainsi que les anomalies ou particularités observées sur les chaussures des patients.</p> <p>(C3)</p>	<p>a5.12 ... expliquent d'éventuelles particularités concernant la démarche et les chaussures de patients.</p> <p>(C2)</p>	<p>a5.12 ... décrivent, à l'aide d'exemples, la démarche ainsi que les anomalies ou particularités pouvant être observées sur les chaussures de patients.</p> <p>(C3)</p>
	<p>a5.13 ... expliquent l'utilisation de moyens auxiliaires podologiques sur le pied et le bas de la jambe.</p> <p>(C2)</p>	
<p>a5.14 ... abordent les ambiguïtés, le non-dit ainsi que les observations faites.</p> <p>(C3)</p>	<p>a5.14 ... décrivent les aspects psychologiques de la communication non-verbale.</p> <p>(C2)</p>	<p>a5.14 ... abordent, à l'aide d'exemples, les ambiguïtés, le non-dit ainsi que les observations faites.</p> <p>(C3)</p>
<p>a5.15 ... font appel à un-e podologue dipl. ES pour décider de la suite du traitement s'il s'agit d'un s patients appartenant à un groupe à risque.</p> <p>(C3)</p>		

Compétence opérationnelle a6 : Etablir la planification des traitements

Les assistants en podologie CFC analysent les informations recueillies sur les antécédents médicaux et sur l'état de santé des pieds. Ils déterminent la manière optimale de traiter les patients. Ils se réfèrent pour ce faire aux informations obtenues du contexte du patient. Ils établissent un plan de traitement podologique. Au besoin, ils recommandent aux patients d'autres mesures relevant du domaine multi-professionnel (p. ex. médecin traitant, spécialistes en orthopédie, soins à domicile). Ils expliquent le déroulement du traitement aux patients. Si le patient appartient à un groupe à risque, ils font appel à un-e podologue dipl. ES.

Les assistants en podologie CFC veillent à établir le plan de traitement en tenant compte des facteurs sanitaires et sociaux. Ils respectent le plan de traitement établi. Cependant, si les traitements n'apportent pas les résultats escomptés, ils adaptent le plan de traitement ou procèdent à d'autres examens.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...
a6.1 ... établissent un plan de traitement podologique. (C3)	a6.1 ... expliquent les éléments et la structure d'un plan de traitement podologique. (C2)	a6.1 ... établissent à titre d'exemple des plans de traitement podologique. (C3)
a6.2 ... déterminent d'autres mesures dans le contexte multi-professionnel. (C3)	a6.2 ... décrivent les caractéristiques du contexte multi-professionnel. (C2)	a6.2 ... déterminent à titre d'exemple des mesures en collaboration avec des spécialistes du contexte multi-professionnel. (C3)
a6.3 ... expliquent le déroulement du traitement aux patients. (C3)		
a6.4 ... font appel à un-e podologue dipl. ES lors de l'établissement du plan de traitement si le patient appartient à un groupe à risque. (C3)		

Domaine de compétences opérationnelles b : Exécution de traitements podologiques non chirurgicaux

Les assistants en podologie CFC traitent les ongles, éliminent les cors (clavi) ainsi que les peaux mortes (hyperkératose). Ils traitent en outre les ongles incarnés (onychocryptose) ainsi que les altérations unguéales.

Compétence opérationnelle b1 : Traiter les ongles

Les assistants en podologie CFC désinfectent la partie à traiter. Ils coupent les ongles des pieds de manière anatomique et en respectant leur courbe et réduisent si nécessaire l'onychauxis, égalisent les ongles et arrondissent les bords des ongles. Au terme du traitement, ils nettoient les ongles en enlevant la poussière et les restes de peaux et, au besoin, ajustent les coins des ongles. Ils désinfectent la partie traitée. Si le patient appartient à un groupe à risque, ils font appel à un-e podologue dipl. ES.

Les assistants en podologie CFC travaillent de manière précise et soigneuse. Ils utilisent les instruments dans les règles de l'art, respectent les prescriptions en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...
b1.1 ... préparent la partie de l'ongle à traiter conformément aux directives du cabinet pour le traitement des ongles. (C3)	b1.1 ... décrivent la structure, le rôle et les caractéristiques des ongles du pied et de leur environnement. (C2)	
b1.2 ... coupent les ongles de manière anatomique et en respectant leur courbe (C3)		
b1.3 ... liment les ongles avec précaution à l'aide d'une machine en tenant compte de la forme anatomique. (C3)		b1.3 ... procèdent aux soins des ongles. (C3)
b1.4 ... tiennent compte des souhaits des patients lors du soin des ongles. (C3)	b1.4 ... citent les substances nocives des vernis à ongles et les risques qui sont liés à leur application. (C1)	
b1.5 ... nettoient les ongles. (C3)		
b1.6 ... ajustent les coins des ongles. (C3)		

b1.7 ... désinfectent la partie à traiter après avoir coupé l'ongle. (C3)		
b1.8 ... prennent les mesures relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé. (C3)	b1.8 ... citent les mesures relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé. (C1)	b1.8 ... établissent un plan d'urgence pour le cabinet. (C3)
	b1.9 ... citent les prescriptions en matière d'hygiène. (C1)	b1.9 ... appliquent de manière exemplaire les prescriptions en matière d'hygiène (C3)
b1.10 ... font appel à un-e podologue dipl. ES lors du traitement des ongles de patients appartenant à un groupe à risque. (C3)		

Compétence opérationnelle b2 : Eliminer les cors (clavi)

Les assistants en podologie CFC désinfectent la partie à traiter et éliminent le cor à l'aide d'une technique spécifique au domaine de la podologie. Pour ce faire, ils utilisent les instruments requis dans les règles de l'art. Ils désinfectent la partie traitée et y appliquent un pansement de manière appropriée. Si le patient appartient à un groupe à risque, ils font appel à un-e podologue dipl. ES.

Les assistants en podologie CFC utilisent les instruments servant à éliminer les cors de manière habile et soigneuse. Lors de l'intervention, ils sont attentifs à la sensibilité du patient et réagissent de manière appropriée. Ils respectent les prescriptions en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...
b2.1 ... préparent la partie à traiter pour l'élimination d'un cor, conformément aux directives du cabinet. (C3)	b2.1 ... citent les composants des médicaments utilisés pour le traitement des cors. (C1)	
	b2.2 ... expliquent l'action des médicaments utilisés pour le traitement ultérieur des cors. (C2)	
b2.3 ... éliminent les cors soigneusement à l'aide de la technique spécifique au domaine de la podologie et en respectant les prescriptions relatives à la sécurité au travail. (C3)	b2.3 ... expliquent les processus et les causes qui conduisent à une altération de la texture de la peau. (C2)	

<p>b2.4 ... posent des pansements en respectant les prescriptions en matière d'hygiène. (C3)</p>		
<p>b2.5 ... font appel à un-e podologue dipl. ES s'ils doivent enlever un cor à un patient qui appartient à un groupe à risque. (C3)</p>		
<p>b2.6 ... s'enquière auprès des patients de leur bien-être. (C3)</p>	<p>b2.6 ... énumèrent les attributs à l'aide desquels les patients peuvent communiquer de manière non verbale sur l'état de leur bien-être. (C2)</p>	
	<p>b2.7 ... expliquent différentes manières de procéder en cas de situations difficiles. (C2)</p>	

<p>Compétence opérationnelle b3 : Traiter les ongles incarnés (onychocryptose)</p> <p>Les assistants en podologie CFC désinfectent la partie en vue du traitement de l'ongle incarné (onychocryptose). Ils coupent l'ongle de manière anatomique et en respectant sa courbe. Au besoin, ils réduisent l'onychauxis, égalisent les ongles et arrondissent les bords des ongles. Ils éliminent la partie incarnée de l'ongle et, au besoin, les peaux mortes (hyperkératose). Ils suppriment les éperons et égalisent les coins sur les bords des ongles. Ils désinfectent ensuite la partie traitée et y appliquent un pansement dans les règles de l'art. Si le patient appartient à un groupe à risque, ils font appel à un-e podologue dipl. ES.</p> <p>Les assistants en podologie CFC traitent les onychocryptoses avec le soin requis et observent les directives en matière d'hygiène ainsi que les directives relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé. Lors du traitement d'un ongle incarné, ils tiennent compte de la sensibilité du patient et réagissent en conséquence.</p>		
<p>Objectifs évaluateurs entreprise</p> <p>Les assistants en podologie CFC...</p>	<p>Objectifs évaluateurs école professionnelle</p> <p>Les assistants en podologie CFC...</p>	<p>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</p> <p>Les assistants en podologie CFC...</p>
<p>b3.1 ... préparent la partie à traiter conformément aux directives du cabinet pour le traitement des onychocryptoses. (C3)</p>	<p>b3.1 ... citent les composants des médicaments pour le traitement des onychocryptoses. (C1)</p>	
	<p>b3.2 ... expliquent le mode d'action des médicaments pour le traitement des ongles incarnés (onychocryptose). (C2)</p>	

<p>b3.3 ... coupent les ongles de manière anatomique et en respectant leur courbe.</p> <p>(C3)</p>		
<p>b3.4 ... éliminent précautionneusement la partie incarnée de l'ongle ainsi que l'hyperkératose dans le sillon latéral des ongles.</p> <p>(C3)</p>	<p>b3.4 ... expliquent le processus et les causes des ongles incarnés.</p> <p>(C2)</p>	
<p>b3.5 ... suppriment les éperons et égalisent les coins sur les bords latéraux des ongles.</p> <p>(C3)</p>	<p>b3.5 ... décrivent les procédés et les méthodes de traitement des ongles incarnés (onychocryptose).</p> <p>(C2)</p>	
<p>b3.6 ... soignent la partie à traiter conformément aux directives en matière d'hygiène.</p> <p>(C3)</p>		
<p>b3.7 ... font appel à un-e podologue dipl. ES s'ils doivent traiter un ongle incarné chez un patient qui appartient à un groupe à risque.</p> <p>(C3)</p>	<p>b3.7 ... expliquent pourquoi et dans quelles situations ils doivent faire appel à un-e podologue dipl. ES.</p> <p>(C2)</p>	

Compétence opérationnelle b4 : Eliminer les peaux mortes (hyperkératose)

Les assistants en podologie CFC désinfectent la partie à traiter. Ils éliminent les peaux mortes à l'aide du scalpel de manière régulière, sans entailles et en tenant compte de la texture de la peau. Une fois le traitement terminé, ils désinfectent à nouveau la partie traitée et, au besoin, la couvrent de manière appropriée d'un pansement et/ou y appliquent de la crème. Ils conseillent les patients sur les soins, la prévention et le déroulement du traitement ultérieur. Si le patient le souhaite, ils effectuent un massage podologique des pieds et du bas des jambes.

Si le patient appartient à un groupe à risque, ils font appel à un-e podologue dipl. ES.

Les assistants en podologie CFC travaillent de manière soignée et concentrée. Ils observent les prescriptions en matière d'hygiène ainsi que celles relatives à la sécurité au travail.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...
<p>b4.1 ... préparent la partie à traiter en vue de l'enlèvement des peaux mortes conformément aux directives du cabinet.</p> <p>(C3)</p>		

<p>b4.2 ... analysent la texture de la peau du patient. (C4)</p>	<p>b4.2 ... décrivent la structure de la peau. (C2)</p>	
<p>b4.3 ... éliminent les peaux mortes à l'aide du scalpel en utilisant les techniques podologiques appropriées. (C3)</p>	<p>b4.3 ... décrivent les exigences en matière d'hygiène lors du traitement des peaux mortes. (C2)</p>	<p>b4.3 ... exécutent, à titre d'exemple, des techniques podologiques en veillant à leur propre posture du point de vue ergonomique. (C3)</p>
<p>b4.4 ... après l'élimination des peaux mortes, traitent le pied en fonction des besoins du patient en respectant les directives en matière d'hygiène. (C3)</p>		
<p>b4.5 ... terminent le traitement du pied par l'application d'une crème. (C3)</p>	<p>b4.5 ... citent les produits pour les soins des pieds. (C1)</p>	
<p>b4.6 ... effectuent un massage du pied et du bas de la jambe. (C3)</p>	<p>b4.6 ... décrivent l'anatomie et la physiologie du pied et du bas de la jambe. (C2)</p>	<p>b4.6 ... effectuent, à titre d'exemple, un massage podologique du pied et du bas de la jambe. (C3)</p>
	<p>b4.7 ... citent les indications et les contre-indications du massage podologique du pied et du bas de la jambe. (C1)</p>	
<p>b4.8 ... conseillent les patients sur les soins, la prévention et le déroulement du traitement ultérieur. (C3)</p>		
<p>b4.9 ... font appel à un-e podologue dipl. ES s'ils doivent enlever des peaux mortes sur un patient qui appartient à un groupe à risque. (C3)</p>		

Compétence opérationnelle b5 : Traiter les altérations unguéales

Les assistants en podologie CFC désinfectent la partie à traiter. Ils identifient l'altération unguéale et communiquent leurs observations au patient. En cas de besoin, ils réduisent l'onychauxis sur l'ongle altéré, égalisent les ongles et arrondissent les bords des ongles. Ils utilisent, en fonction des besoins, les techniques podologiques ou moyens auxiliaires requis pour procéder à une correction ou pour soulager l'ongle. Si nécessaire et après concertation avec le patient, ils adressent celui-ci à son médecin traitant ou à d'autres spécialistes du domaine médical et en informent les tiers concernés. Si les patients appartiennent à un groupe à risque, ils font appel à un-e podologue dipl. ES.

Les assistants en podologie CFC travaillent de manière soignée et précise et tiennent compte des souhaits et des besoins des patients. Ils respectent les prescriptions en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...
b5.1 ... préparent la partie de l'ongle altéré en vue du traitement conformément aux directives du cabinet. (C3)		
b5.2 ... communiquent aux patients leurs observations relatives à l'ongle altéré. (C3)	b5.2 ... analysent les types d'altération des ongles. (C4)	
	b5.3 ... justifient le recours à différentes méthodes de traitement d'altération des ongles. (C4)	
b5.4 ... traitent l'ongle altéré avec soin et en tenant compte de l'anatomie. (C3)		
b5.5 ... utilisent des techniques podologiques ou des moyens auxiliaires pour procéder à une correction ou pour soulager un ongle. (C3)		
b5.6 ... tiennent compte des besoins et des souhaits du patient lors du traitement. (C3)		b5.6 ... commentent les possibilités et les limites de la prise en compte des souhaits des patients. (C2)

<p>b5.7 ... adressent le patient, en accord avec celui-ci, au médecin traitant ou à d'autres spécialistes du domaine médical. (C3)</p>	<p>b5.7 ... décrivent les possibilités et les limites du transfert d'informations à des tiers. (C2)</p>	
<p>b5.8 ... informent des tiers, d'entente avec le patient. (C3)</p>		
<p>b5.9 ... font appel à un-e podologue dipl. ES s'ils doivent traiter un ongle altéré sur un patient qui appartient à un groupe à risque. (C3)</p>		

Domaine de compétences opérationnelles c : Application de moyens podologiques auxiliaires et de spécialités

Les assistants en podologie CFC appliquent une prothèse unguéale partielle et procèdent à une correction unguéale à l'aide d'une bandelette adhésive. Ils confectionnent des orthèses podologiques et appliquent des pansements. Ils délivrent des produits podologiques prêts à l'emploi et des produits semis-fabriqués et informent les patients sur leur utilisation.

Compétence opérationnelle c1 : Appliquer une prothèse unguéale partielle et un film de protection.

Les assistants en podologie CFC déterminent si les conditions sont remplies pour l'application d'un film de protection ou d'une prothèse unguéale partielle. Ils préparent les ongles et élaborent un film de protection ou une prothèse unguéale partielle adaptée sur le plan anatomique et esthétique. Ils conseillent les patients sur ce qu'il convient d'observer avec le film de protection, la prothèse unguéale partielle ou en cas de complications. Si le patient appartient à un groupe à risque, ils font appel à un-e podologue dipl. ES.

Les assistants en podologie CFC travaillent de manière propre et précise lors de l'application du film de protection ou de la prothèse unguéale partielle. Ils utilisent les instruments et les matériaux avec soin. Ils prennent les mesures requises pour protéger leur santé, respectent les directives du fabricant et tiennent compte de la responsabilité du fait des produits.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>Les assistants en podologie CFC...</p> <p>c1.1 ... examinent en commun avec les patients si les conditions sont réunies pour la réalisation d'une prothèse unguéale partielle ou l'application d'un film de protection.</p> <p>(C4)</p>	<p>Les assistants en podologie CFC...</p> <p>c1.1 ... expliquent les facteurs qui influencent la croissance des ongles.</p> <p>(C2)</p>	<p>Les assistants en podologie CFC...</p> <p>c1.1 ... déterminent, sur la base de données fondées sur des exemples, les indications ou contre-indications pour l'application d'un film de protection ou la réalisation d'une prothèse unguéale partielle.</p> <p>(C4)</p>
<p>c1.2 ... préparent les ongles en respectant les principes d'hygiène en vue de la réalisation d'une prothèse unguéale partielle ou de l'application d'un film de protection.</p> <p>(C3)</p>		<p>c1.2 ... décrivent l'utilisation de divers matériaux pour la réalisation d'une prothèse unguéal partielle.</p> <p>(C2)</p>
<p>c1.3 ... procèdent à l'application d'un film de protection ou la réalisation d'une prothèse unguéale partielle bien adaptée du point de vue anatomique.</p> <p>(C3)</p>	<p>c1.3 ... citent les propriétés des matériaux utilisés lors de l'application d'une couche de protection ou d'une prothèse unguéale partielle.</p> <p>(C1)</p>	<p>c1.3 ... façonnent à titre d'exemple un film de protection ou une prothèse unguéale partielle bien adaptée du point de vue anatomique.</p> <p>(C3)</p>

<p>c1.4 ... respectent les prescriptions en matière de protection de la santé et observent la responsabilité du fait des produits lors de l'application d'un film de protection ou la réalisation d'une prothèse unguéale partielle.</p> <p>(C3)</p>		<p>c1.4 ... expliquent les principes qui régissent le respect des prescriptions en matière de protection de la santé et la responsabilité du fait des produits.</p> <p>(C2)</p>
<p>c1.5 ... conseillent les patients sur les soins à apporter au film de protection ou à la prothèse unguéale partielle.</p> <p>(C3)</p>		<p>c1.5 ... conseillent à titre d'exemple les patients sur les soins à apporter au film de protection ou à la prothèse unguéale partielle.</p> <p>(C3)</p>
<p>c1.6 ... informent les patients sur les éventuelles complications qui peuvent survenir suite à la réalisation d'une prothèse unguéale partielle ou à l'application d'un film de protection.</p> <p>(C3)</p>	<p>c1.6 ... expliquent les indications et les contre-indications de l'application d'une couche de protection ou d'une prothèse unguéale partielle.</p> <p>(C2)</p>	<p>c1.6 ... montrent les éventuelles complications qui peuvent survenir et indiquent les mesures à prendre.</p> <p>(C2)</p>
<p>c1.7 ... font appel à un-e podologue dipl. ES s'ils réalisent une prothèse unguéale partielle ou l'application d'un film de protection sur un patient qui appartient à un groupe à risque.</p> <p>(C3)</p>		

Compétence opérationnelle c2 : Fabriquer sur mesure des orthèses podologiques

Les assistants en podologie CFC clarifient si les conditions sont réunies chez le patient pour la pose d'une orthèse podologique. Ils décident si une telle orthèse de soulagement ou de correction doit être fabriquée. Le cas échéant, ils choisissent le matériel approprié. Ils façonnent et fabriquent l'orthèse podologique individuellement en fonction du problème. Ils conseillent les patients sur la manière d'appréhender l'orthèse podologique et sur les éventuelles complications. Si le patient appartient à un groupe à risque, ils font appel à un-e podologue dipl. ES.

Les assistants en podologie CFC travaillent de manière efficiente lors du façonnage de l'orthèse podologique. Ils utilisent les matériaux et les appareils avec soin et de façon habile. Ils respectent les directives du fabricant et tiennent compte de la responsabilité du fait des produits.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...
c2.1 ... analysent avec le patient si les conditions sont réunies pour la pose d'une orthèse podologique. (C4)	c2.1 ... décrivent l'anatomie du pied, de la jambe ainsi que l'état de santé du pied. (C2)	c2.1 ... déterminent, sur la base d'exemples de cas, les indications ou contre-indications pour la pose d'une orthèse podologique. (C4)
	c2.2 ... citent les propriétés des différents matériaux podologiques utilisés dans le cadre de la pose d'une orthèse. (C1)	c2.2 ... justifient le choix des matériaux pour la fabrication d'une orthèse podologique. (C2)
	c2.3 ... décrivent différentes méthodes de traitement dans le cas de déformations ou de douleurs aux pieds qui sont liées à l'anatomie.	
c2.4 ... déterminent le type d'orthèses podologiques (de soulagement ou de correction), les mesures ainsi que les matériaux appropriés. (C4)		
c2.5 ... façonnent habilement les orthèses podologiques. (C3)		c2.5 ... confectionnent des orthèses podologiques à l'aide de différents matériaux. (C3)
c2.6 ... modèlent les orthèses podologiques soigneusement et de manière précise. (C3)		

c2.7 ... conseillent les patients sur la manière d'utiliser l'orthèse podologique. (C3)		c2.7 ... expliquent les soins à apporter à l'orthèse podologique et la manière de l'utiliser. (C2)
c2.8 ... informent les patients sur les éventuelles complications qui peuvent survenir lors du port de l'orthèse podologique. (C3)	c2.8 ... expliquent les indications et les contre-indications d'une orthèse podologique. (C2)	c2.8 ... expliquent les risques d'une orthèse podologique. (C2)
c2.9 ... font appel à un-e podologue dipl. ES s'ils réalisent une orthèse podologique pour un patient qui appartient à un groupe à risque. (C3)		

Compétence opérationnelle c3 : Appliquer une correction sur l'ongle à l'aide d'une bandelette adhésive (orthonyxie)

Les assistants en podologie CFC examinent si les conditions sont réunies chez le patient pour la pose d'une bandelette adhésive. Ils préparent les ongles des patients pour la pose de la bandelette adhésive et choisissent le matériel approprié. Ils appliquent la bandelette sur l'ongle. Ils conseillent les patients sur la manière d'appréhender la bandelette adhésive et sur les éventuelles complications. Si le patient appartient à un groupe à risque, ils font appel à un-e podologue dipl. ES.

Les assistants en podologie CFC travaillent de manière efficace lors de l'application de la bandelette adhésive. Ils traitent les matériaux avec soin et de façon habile. Ils respectent les directives du fabricant et tiennent compte de la responsabilité du fait des produits. Ils expliquent aux patients les différentes étapes de l'application et tiennent compte de leur état de santé et de leur sensibilité.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...
c3.1 ... analysent avec le patient si les conditions sont réunies pour la réalisation d'une orthonyxie à l'aide d'une bandelette adhésive. (C4)	c3.1 ... expliquent les indications et les contre-indications d'une orthonyxie à l'aide d'une bandelette adhésive. (C2)	c3.1 ... déterminent, sur la base d'exemples de cas, les indications ou contre-indications pour la réalisation d'une orthonyxie à l'aide d'une bandelette adhésive. (C4)
c3.2 ... préparent l'ongle en respectant les règles d'hygiène pour l'application d'une bandelette adhésive. (C3)		c3.2 ... justifient le choix des matériaux pour l'orthonyxie. (C2)

<p>c3.3 ... expliquent aux patients la manière de procéder pour appliquer une bandelette adhésive. (C2)</p>		
<p>c3.4 ... appliquent de manière précise la bandelette adhésive sur l'ongle. (C3)</p>	<p>c3.4 ... citent les différentes propriétés des matériaux utilisés pour la réalisation d'une orthonyxie à l'aide d'une bandelette adhésive. (C1)</p>	<p>c3.4 ... appliquent différentes bandelettes adhésives. (C3)</p>
<p>c3.5 ... tiennent compte de manière attentionnée de l'état de santé et de la sensibilité des patients. (C3)</p>		
<p>c3.6 ... conseillent les patients sur la manière d'appréhender la bandelette adhésive. (C3)</p>		<p>c3.6 ... expliquent la manière de traiter une bandelette adhésive après son application. (C2)</p>
<p>c3.7 ... informent les patients sur les éventuelles complications qui peuvent survenir suite à l'application d'une bandelette adhésive. (C3)</p>		<p>c3.7 ... expliquent les éventuelles complications qui peuvent survenir suite à l'application d'une bandelette adhésive. (C2)</p>
<p>c3.8 ... lors de l'application d'une bandelette adhésive en vue d'une correction unguéale, respectent scrupuleusement les directives du fabricant et tiennent compte de la responsabilité du fait des produits. (C3)</p>		
<p>c3.9 ... font appel à un-e podologue dipl. ES s'ils posent une bandelette adhésive sur les ongles d'un patient qui appartient à un groupe à risque. (C3)</p>		

Compétence opérationnelle c4 : Poser des bandages sur les pieds

Les assistants en podologie CFC désinfectent et, au besoin, traitent de manière médicamenteuse la partie à soigner en tenant compte de l'état de santé du patient et de ses éventuelles allergies. Ils choisissent les orthèses et le matériel de correction et de pansement appropriés. Ils tiennent notamment compte des éventuelles allergies, de l'état de santé du pied et des besoins du patient lors du choix des matériaux. Ils posent les bandages de manière anatomique sur les pieds. Ils conseillent les patients sur la manière de traiter les pansements et sur les autres possibilités de traitement. Si le patient appartient à un groupe à risque, ils font appel à un-e podologue dipl. ES.

Les assistants en podologie CFC travaillent de manière précise et appropriée lors de la pose du bandage sur la partie à traiter. Ils respectent les directives du fabricant et tiennent compte de la responsabilité du fait des produits. Ils expliquent aux patients les différentes étapes de la pose d'un bandage et tiennent compte de la sensibilité et de l'état de santé du patient.

Objectifs évaluateurs entreprise Les assistants en podologie CFC...	Objectifs évaluateurs école professionnelle Les assistants en podologie CFC...	Objectifs évaluateurs cours interentreprises Les assistants en podologie CFC...
c4.1 ... désinfectent la partie à traiter en tenant compte de l'état de santé du patient et de ses éventuelles allergies. (C3)	c4.1 ... décrivent la manière de désinfecter les parties à traiter. (C2)	c4.1 ... désinfectent les parties à traiter. (C3)
	c4.2 ... expliquent le processus de guérison des plaies. (C2)	
	c4.3 ... justifient le choix des matériaux pour la pose d'un bandage chez des personnes allergiques. (C2)	
	c4.4 ... expliquent l'effet de médicaments et de certaines maladies sur le processus de guérison des plaies. (C2)	
c4.5 ... appliquent des médicaments sur la partie à traiter. (C3)		c4.5 ... utilisent différents médicaments. (C3)
c4.6 ... choisissent le matériel approprié en tenant compte des exigences de la partie à traiter. (C4)		
c4.7 ... posent le pansement de manière anatomique et exacte sur le pied. (C3)		c4.7 ... utilisent différents matériaux pour les pansements et les orthèses. (C3)

		c4.8 ... indiquent les caractéristiques d'un pansement posé correctement. (C2)
c4.9 ... conseillent les patients sur la manière de traiter les pansements et sur les autres possibilités de traitement. (C3)		c4.9 ... expliquent la manière d'utiliser un pansement. (C2)
c4.10 ... expliquent aux patients, de manière compréhensible et avec patience, les différentes étapes de la pose d'un pansement. (C3)		c4.10 ... expliquent les éventuelles complications pouvant résulter du port d'un pansement. (C2)
C4.11 ... font appel à un-e podologue dipl. ES s'ils posent des bandages à des patients qui appartiennent à un groupe à risque. (C3)		

Compétence opérationnelle c5 : Délivrer des produits podologiques prêts à l'emploi et des produits semis-fabriqués et donner des informations sur leur utilisation.

Les assistants en podologie CFC délivrent des produits prêts à l'emploi et des produits semis-fabriqués. Ils instruisent les patients ainsi que des tiers sur la manière de les utiliser correctement. Ils donnent des conseils sur l'utilisation sûre et simple des produits en dehors du cabinet. Ils expliquent en outre les soins à apporter aux produits et informent sur les éventuelles complications.

Les assistants en podologie CFC expliquent l'utilisation des produits en tenant compte du groupe cible et des éventuelles indications du fabricant. Ce faisant, ils respectent les prescriptions légales et observent la responsabilité du fait des produits.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...
c5.1 ... adaptent des produits podologiques semis-fabriqués en vue de l'utilisation sur des patients. (C3)		c5.1 ... adaptent de manière exemplaire des produits podologiques semis-fabriqués en vue de l'utilisation sur des patients. (C3)
c5.2 ... délivrent des produits prêts à l'emploi et des produits semis-fabriqués aux patients. (C3)		

<p>c5.3 ... expliquent aux patients la manière la plus sûre et la plus simple d'utiliser les produits prêts à l'emploi et semis-fabriqués ainsi que les éventuelles complications.</p> <p>(C3)</p>	<p>c5.3 ... décrivent les produits prêts à l'emploi et les produits semis-fabriqués, leur utilisation ainsi que les soins à y apporter.</p> <p>(C2)</p>	<p>c5.3 ... informent à titre d'exemple sur les produits prêts à l'emploi et les produits semis-fabriqués.</p> <p>(C3)</p>
<p>c5.4 ... informent des tiers sur la manière simple et sûre d'utiliser les produits prêts à l'emploi et semis-fabriqués ainsi que sur les éventuelles complications.</p> <p>(C3)</p>		
<p>c5.5 ... informent les patients et des tiers sur la manière correcte de soigner les produits prêts à l'emploi et les produits semis-fabriqués.</p> <p>(C3)</p>		

Domaine de compétences opérationnelles d : Préparation et rangement du lieu de travail avant et après les traitements

Les assistants en podologie CFC sont responsables de la préparation du local de traitement et du nettoyage de l'espace de travail avant chaque traitement ainsi que des nettoyages plus approfondis. Ils préparent en outre les instruments du laboratoire. Ils assurent la préparation du matériel pour les traitements effectués non seulement en cabinet mais aussi à l'extérieur; ils éliminent par ailleurs le matériel de traitement usagé.

Compétence opérationnelle d1 : Préparer la salle de soins pour le prochain traitement

Les assistants en podologie CFC préparent le local de traitement en amenant les instruments contaminés au laboratoire. Ils rangent la table de travail et nettoient le sol à l'aide d'un balai ou d'un aspirateur. Ils nettoient et désinfectent ensuite l'espace de travail à l'aide d'une liste de contrôle interne, selon le plan d'hygiène et les indications contenues sur les produits. Ils préparent l'espace de travail pour le prochain traitement.

Les assistants en podologie CFC traitent les instruments contaminés et utilisent les produits désinfectants et de nettoyage conformément aux prescriptions ; pour les travaux de nettoyage et de désinfection, ils portent, pour leur propre protection, l'équipement de protection individuel mentionné sur les fiches de données de sécurité.

Objectifs évaluateurs entreprise Les assistants en podologie CFC...	Objectifs évaluateurs école professionnelle Les assistants en podologie CFC...	Objectifs évaluateurs cours interentreprises Les assistants en podologie CFC...
d1.1 ... amènent les instruments contaminés au laboratoire en tenant compte des prescriptions en matière de protection de la santé. (C3)	d1.1 ... commentent les dispositions en matière de transport et les risques liés aux instruments contaminés. (C2)	
	d1.2 ... citent les produits de désinfection et de nettoyage ainsi que leurs principes actifs, leur taux de risque ainsi que les conditions appropriées de stockage et d'élimination. (C1)	
d1.3 ... nettoient le sol et l'espace de travail selon les directives du cabinet. (C3)	d1.3 ... expliquent le déroulement exact et les effets d'une désinfection des surfaces de travail. (C2)	d1.3 ... nettoient l'espace de travail avec des produits de désinfection et de nettoyage. (C3)
d1.4 ... désinfectent l'espace de travail selon le plan d'hygiène. (C3)	d1.4 ... établissent un plan d'hygiène. (C3)	
d1.5 ... préparent l'espace de travail pour le prochain traitement. (C3)		

Compétence opérationnelle d2 : Nettoyer minutieusement l'espace de travail et compléter les produits manquants

Les assistants en podologie CFC complètent le matériel courant et le matériel de traitement manquant. Ils nettoient tout l'espace de travail selon le plan de nettoyage du cabinet. Ils contrôlent en outre les dates de péremption du matériel.

Les assistants en podologie CFC ont conscience de l'importance d'un espace de travail propre et hygiénique et respectent le plan de nettoyage. Ils veillent à utiliser les produits de nettoyage et de désinfection de manière efficiente. Ils observent les prescriptions d'utilisation des produits et protègent leur santé, leur environnement proche et l'environnement par des mesures appropriées.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...
d2.1 ... complètent de manière appropriée le matériel courant et le matériel de traitement. (C3)	d2.1 ... décrivent les propriétés du matériel courant et le matériel de traitement ainsi que les conditions de stockage. (C2)	
d2.2 ... contrôlent les dates de péremption du matériel. (C3)	d2.2 ... expliquent les conséquences en cas de non observation des dates de péremption. (C2)	
d2.3 ... nettoient l'espace de travail en observant les prescriptions en matière d'hygiène et celles relatives à la sécurité au travail, à la protection de la santé et à la protection de l'environnement. (C3)	d2.3 ... décrivent l'importance des prescriptions en matière d'hygiène. (C2)	
	d2.4 ... expliquent la signification de la protection de la santé, de la protection de l'environnement et de la sécurité au travail. (C2)	
d2.5 ... utilisent les produits de désinfection et de nettoyage de manière efficiente. (C3)	d2.5 ... expliquent l'utilisation des produits de désinfection et de nettoyage les plus courants en tenant compte des aspects écologiques et économiques. (C2)	

Compétence opérationnelle d3 : Préparer les instruments de laboratoire

Les assistants en podologie CFC mettent des gants solides pour traiter les instruments. Au laboratoire, ils choisissent la procédure de nettoyage et de désinfection correcte. Ils vérifient ensuite si les instruments ne sont pas endommagés et s'ils ne comportent plus d'impuretés. Les instruments qui ne peuvent plus être utilisés sont éliminés ou envoyés en réparation. Ils rangent les instruments dans des boîtes ou dans des sachets et procèdent à la stérilisation. Ils contrôlent ensuite si le processus de stérilisation s'est déroulé correctement et si l'emballage ne présente pas de défauts, de tâches ou de restes d'eau. Au terme du processus de traitement, ils remplissent les documents requis à des fins de transparence et de traçabilité.

Les assistants en podologie CFC sont conscients de l'importance que revêt une méthode de travail exacte, propre et responsable lors de la préparation des instruments. Ils travaillent de manière concentrée en se conformant aux instructions du guide en matière d'hygiène publié par le Schweizerischen Podologen-Verband SPV⁴. Ils veillent à la protection de la santé lors du traitement des instruments et se conforment aux prescriptions lors de l'élimination du matériel courant et le matériel de traitement.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...
d3.1 ... se préparent pour le traitement des instruments en assurant la protection de leur santé. (C3)	d3.1 ... citent les mesures relatives à la protection de la santé. (C1)	d3.1 ... appliquent les mesures en matière de protection de la santé. (C3)
d3.2 ... choisissent le processus approprié pour nettoyer et désinfecter les instruments. (C4)	d3.2 ... décrivent les différentes étapes du traitement des instruments. (C2)	d3.2 ... exécutent une procédure modèle de nettoyage et de désinfection des instruments. (C3)
	d3.3 ... expliquent le fonctionnement des appareils. (C2)	
d3.4 ... contrôlent minutieusement les instruments après le processus de nettoyage et de désinfection. (C3)	d3.4 ... expliquent l'importance d'une méthode de travail précise et concentrée lors du traitement des instruments. (C2)	d3.4 ... contrôlent les instruments à titre d'exemple après le processus de nettoyage et de désinfection. (C3)
b3.5 ... éliminent les instruments qui ne sont plus utilisables conformément aux directives du fabricant. (C3)		
d3.6 ... préparent les instruments pour la stérilisation. (C3)		d3.6 ... emballent les instruments pour la stérilisation. (C3)

⁴ Disponible auprès de la Schweizerischer Podologen-Verband SPV ou sous www.podologie.swiss

<p>d3.7 ... stérilisent les instruments selon les instructions du guide en matière d'hygiène publié par le Schweizerischen Podologen-Verband SPV.</p> <p>(C3)</p>	<p>d3.7 ... expliquent le processus de stérilisation.</p> <p>(C2)</p>	<p>d3.7 ... exécutent un processus de stérilisation.</p> <p>(C3)</p>
	<p>d3.8 ... expliquent les processus microbiologiques propres à la stérilisation.</p> <p>(C2)</p>	
<p>d3.9 ... contrôlent minutieusement le déroulement correct du processus de stérilisation et le matériel stérilisé.</p> <p>(C3)</p>	<p>d3.9 ... décrivent l'importance du déroulement correct du processus de stérilisation et du maniement du matériel stérilisé.</p> <p>(C2)</p>	<p>d3.9 ... contrôlent à titre d'exemple le processus de stérilisation et le matériel stérilisé.</p> <p>(C3)</p>
<p>d3.10 ... remplissent de manière précise les documents requis.</p> <p>(C3)</p>	<p>d3.10 ... expliquent l'importance des différents tests et des documents.</p> <p>(C2)</p>	<p>d3.10 ... remplissent à titre d'exemple les documents requis.</p> <p>(C3)</p>
<p>d3.11 ... procèdent aux tests requis.</p> <p>(C3)</p>		<p>d3.11 ... procèdent à titre d'exemple aux tests requis.</p> <p>(C3)</p>
<p>d3.12 ... entretiennent les appareils selon les prescriptions en matière d'hygiène.</p> <p>(C3)</p>	<p>d3.12 ... citent des mesures simples d'optimisation énergétique des appareils.</p> <p>(C2)</p>	<p>d3.12 ... entretiennent à titre d'exemple les appareils selon les prescriptions.</p> <p>(C3)</p>

Compétence opérationnelle d4 : Préparer les traitements effectués en dehors du cabinet

En vue des traitements effectués en dehors du cabinet, les assistants en podologie CFC emballent, à l'aide d'une liste de contrôle, le matériel courant et le matériel de traitement ainsi que les instruments stérilisés. Sur la base de la liste des patients à traiter, ils s'assurent de disposer de suffisamment de kits d'instruments et prévoient des instruments de réserve ; ils veillent en outre à ce que les instruments usagés puissent être transportés conformément aux directives. Ils préparent les dossiers des patients, s'informent sur l'itinéraire et organisent le déplacement de manière à arriver à l'heure prévue.

Lors des préparatifs, les assistants en podologie CFC se réfèrent à la liste du matériel à emballer et contrôlent consciencieusement les objets emballés afin d'éviter les oublis. Ils s'assurent qu'un-e podologue dipl. ES soit atteignable pour répondre à d'éventuelles questions de personnes appartenant à des groupes à risque ou en cas d'incidents particuliers. Ils veillent à utiliser, dans la mesure du possible, les transports en commun pour effectuer les trajets.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...
d4.1 ... emballent consciencieusement le matériel courant et le matériel de traitement conformément à la liste prévue à cet effet. (C3)	d4.1 ... décrivent les différences entre un traitement en interne et à l'extérieur du cabinet. (C3)	
d4.2 ... contrôlent, à l'aide de la liste des patients à traiter, la quantité de matériel de réserve. (C3)		
d4.3 ... transportent les instruments usagés de manière réglementaire. (C3)		
d4.4 ... préparent les dossiers des patients. (C3)		
d4.5 ... préparent les itinéraires. (C3)		
d4.5 ... se concertent avec un-e podologue dipl. ES pour s'assurer qu'il/elle soit atteignable. (C3)		

<p>Compétence opérationnelle d5 : Eliminer le matériel courant et le matériel de traitement</p> <p>Les assistants en podologie CFC éliminent le matériel contaminé ou périmé du cabinet de podologie. Pour ce faire, ils trient les matériaux courants et de traitement selon les directives en matière de gestion des déchets. Ils déposent les matériaux dans les conteneurs prévus à cet effet. Ils éliminent les lames en les déposant dans les boîtes spéciales réservées à cet usage. Ils remettent les matériaux collectés au lieu d'élimination approprié.</p> <p>Les assistants en podologie CFC veillent à trier spécifiquement les matériaux courants et les matériaux de traitement et respectent les directives en la matière. Ils assurent une élimination respectueuse de l'environnement et recyclent autant de matériaux que possible. Dans le cas de matériaux courants et de matériaux de traitement contaminé, ils assurent leur propre protection conformément aux prescriptions en matière de protection de la santé.</p>		
<p>Objectifs évaluateurs entreprise</p> <p>Les assistants en podologie CFC...</p>	<p>Objectifs évaluateurs école professionnelle</p> <p>Les assistants en podologie CFC...</p>	<p>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</p> <p>Les assistants en podologie CFC...</p>
<p>d5.1 ... trient soigneusement les matériaux courants et les matériaux de traitement conformément aux directives en matière d'élimination des déchets. (C3)</p>	<p>d5.1 ... commentent les prescriptions relatives à l'élimination des matériaux courants et des matériaux de traitement. (C2)</p>	<p>d5.1 ... éliminent à titre d'exemple les matériaux courants et les matériaux de traitement conformément aux directives en matière d'élimination des déchets. (C3)</p>
<p>d5.2 ... amènent les matériaux collectés au lieu d'élimination approprié. (C3)</p>		
<p>d5.3 ... lors de l'élimination, respectent les prescriptions en matière de protection de l'environnement, de protection de la santé et de sécurité au travail. (C3)</p>		

Domaine de compétences opérationnelles e : Exécution de travaux administratifs

Les assistants en podologie CFC gèrent le matériel courant du cabinet, les produits destinés à la vente et le matériel de traitement podologique. Ils établissent en outre la comptabilité journalière, décomptent les coûts des traitements et organisent les rendez-vous pour les soins. Ils tiennent par ailleurs les dossiers des patients à jour.

Compétence opérationnelle e1 : Gérer le matériel du cabinet, les produits destinés à la vente et le matériel de traitement podologique

Les assistants en podologie CFC gèrent les stocks de marchandises et tiennent à jour les listes des marchandises en stock. Ils contrôlent les dates de péremption des produits stockés et exposés et éliminent de manière appropriée les produits dont la date de péremption est dépassée.

Ils saisissent les commandes à l'aide d'une liste. Ils comparent les produits et les prix auprès des fournisseurs et, au besoin, demandent l'établissement d'une offre. Suivant le cas, ils consultent la personne responsable avant de passer la commande. Ils commandent la marchandise nécessaire par téléphone, par mail ou en ligne sur internet et documentent la commande selon les directives internes.

Les assistants en podologie CFC contrôlent l'entrée des marchandises et vérifient les factures en comparant celles-ci avec le bon de commande, le bulletin de livraison ou, suivant le cas, avec l'offre. En cas de divergences, ils prennent les mesures requises conformément aux directives internes.

Les assistants en podologie CFC assurent le stockage correct des produits. Ils optimisent la gestion du stock de marchandises en économisant ainsi des frais et en ménageant les ressources.

Ils tiennent la liste des marchandises de façon à éviter les ruptures de stock ou un excédent de matériel et réduisent au maximum l'élimination de produits dont la date de péremption est dépassée.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...
e1.1 ... contrôlent le stock de marchandises selon les directives du cabinet. (C3)	e1.1 ... citent les aspects économiques et écologiques d'une gestion efficace des stocks. (C1)	
e1.2 ... demandent l'établissement d'offres pour les commandes à effectuer. (C3)	a.1.2 ... demandent une offre écrite ou orale auprès d'un fournisseur de produits. (C3)	
e1.3 ... documentent les commandes en tenant compte des directives du cabinet. (C3)	e1.3 ... documentent les commandes par voie électronique. (C3)	
e1.4 ... contrôlent l'entrée des marchandises. (C3)	e1.4 ... enregistrent l'entrée des marchandises par voie électronique. (C3)	
e1.5 ... stockent les produits selon les prescriptions. (C3)	e1.5 ... expliquent la manière de stocker les produits courants conformément aux prescriptions.	

	(C2)	
e1.6 ... éliminent de manière appropriée les produits périmés. (C3)	e1.6 ... décrivent l'élimination correcte ou la réutilisation de divers produits. (C2)	

Compétence opérationnelle e2 : Etablir la comptabilité journalière du cabinet

Les assistants en podologie CFC établissent la comptabilité journalière sur la base des recettes journalières et des dépenses conformément aux justificatifs. Ils classent les quittances et les justificatifs selon les directives internes. Ils enregistrent les recettes et les dépenses de manière correcte et scrupuleuse dans le livre de caisse. Ils déposent les espèces de manière consciencieuse dans la caisse ou les versent sur un compte. Ils veillent à alimenter la caisse en bonne et due forme avec un stock de base.

Les assistants en podologie gèrent correctement le stock de base de la caisse lors de l'ouverture et de la clôture de la caisse du jour. Ils vérifient que les recettes correspondent avec les montants décomptés. Ils classent les quittances de manière systématique. Ils enregistrent correctement les recettes dans le livre de caisse.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...
e2.1 ... calculent les recettes journalières. (C3)	e2.1 ... expliquent la composition de la recette journalière. (C2)	
e2.2 ... effectuent des paiements électroniques. (C3)		
e2.3 ... procèdent au contrôle des recettes journalières par rapport aux prestations fournies. (C3)	e2.3 ... à l'aide d'exemples, procèdent au contrôle des recettes journalières par rapport aux prestations fournies. (C3)	
e2.4 ... procèdent à la comptabilité journalière selon les directives internes. (C3)	e2.4 ... tiennent une comptabilité simple. (C3)	
e2.5 ... clôturent consciencieusement les travaux de comptabilité journalière. (C3)	e2.5 ... décrivent les travaux de clôture de la comptabilité journalière. (C1)	

Compétence opérationnelle e3 : Décompter les coûts des traitements

Au terme du traitement, les assistants en podologie CFC établissent le décompte du traitement en facturant également, suivant le cas, le matériel et les produits utilisés ainsi que les prestations fournies sur mesure. Ils établissent le décompte selon les directives internes au cabinet et remettent un justificatif aux patients. Si le traitement n'est pas payé en espèce ou par carte bancaire, ils établissent une facture.

Lors de l'établissement des quittances et des factures, les assistants en podologie CFC respectent les prescriptions légales ainsi que les éventuelles conditions posées par les autorités. Dans le cas de personnes appartenant à des groupes à risque, ils tiennent en outre compte des dispositions de l'assurance-maladie et de l'assurance-accidents.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...
e3.1 ... facturent les traitements et les produits en tenant compte des conditions et des dispositions légales fixées par les autorités et par l'assurance-maladie et l'assurance-accidents. (C3)	e3.1 ... établissent des factures et des quittances électroniques. (C3)	
	e3.2 ... décrivent les conditions et les exigences posées par les autorités et par l'assurance-maladie et l'assurance-accidents. (C3)	
e3.3 ... établissent des factures pour des traitements et des produits dans le respect des dispositions légales. (C3)	e3.3 ... citent les dispositions légales applicables lors de l'établissement d'une facture. (C1)	

Compétence opérationnelle e4 : Planifier et organiser les rendez-vous pour les traitements

Les assistants en podologie CFC réceptionnent les demandes de rendez-vous et déterminent le type de traitement requis afin de pouvoir évaluer et planifier le temps nécessaire et notent le rendez-vous dans l'agenda du cabinet. Ils se renseignent en outre sur les éventuels souhaits de la personne (p. ex. préférence en ce qui concerne la personne chargée du traitement, prestations podologiques) et en tiennent compte dans la mesure du possible. Ils notent le délai avec le nom, prénom, les coordonnées et les indications concernant l'accessibilité de la personne. Ils vérifient en outre si le patient appartient à un groupe à risque.

Si des personnes appartenant à un groupe à risque sont envoyées par des médecins ou des hôpitaux, ou en cas d'urgence, les assistants en podologie CFC consultent le/la podologue dipl. ES.

Les assistants en podologie CFC communiquent avec les patients de manière individuelle, polie et judicieuse.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...	Les assistants en podologie CFC...
e4.1 ... définissent le type de traitement avec leurs patients. (C3)	e4.1 ... décrivent le déroulement d'un entretien visant à fixer un rendez-vous avec des patients. (C2)	
e4.2 ... prennent en compte les souhaits et les demandes des patients. (C3)	e4.2 ... expliquent les aspects majeurs qui régissent la communication avec les patients. (C2)	
	e4.3 ... décrivent une technique de questionnement efficace et ciblée. (C2)	
	e.4.4 ... décrivent la technique de questionnement permettant de saisir les caractéristiques de personnes appartenant à un groupe à risque. (C2)	
e4.5 ... saisissent les principales données des patients. (C3)		
e4.6 ... enregistrent les rendez-vous consciencieusement. (C3)		
a4.7 ... consultent le/la podologue dipl. ES lors de rendez-		

<p>vous de patients appartenant à un groupe à risque. (C3)</p>		
---	--	--

<p>Compétence opérationnelle e5 : Mettre à jour les dossiers des patients</p> <p>En vue d'actualiser les dossiers des patients, les assistants en podologie CFC enregistrent les traitements podologiques effectués ainsi que toutes les données podologiques pertinentes. Ils documentent selon les directives du cabinet toutes les particularités ou anomalies, le soin de plaies ainsi que l'utilisation de moyens auxiliaires (p. ex. prothèse unguéale partielle, orthèse, orthonyxie, pansement). Ils enregistrent également les aspects pertinents du traitement podologique effectué ainsi que les recommandations visant à consulter un spécialiste.</p> <p>Ils consignent de façon continue et complète les informations reçues sur l'état de santé des patients et d'autres données pertinentes.</p> <p>Dans le cadre de la tenue et de la mise à jour des dossiers des patients, les assistants en podologie CFC appliquent les prescriptions légales relatives à la protection des données.</p>		
<p>Objectifs évaluateurs entreprise</p> <p>Les assistants en podologie CFC...</p>	<p>Objectifs évaluateurs école professionnelle</p> <p>Les assistants en podologie CFC...</p>	<p>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</p> <p>Les assistants en podologie CFC...</p>
<p>e5.1 ... notent de manière détaillée le traitement podologique effectué dans le dossier du patient. (C3)</p>	<p>e5.1 ... décrivent les traitements podologiques en utilisant les termes techniques de la profession. (C2)</p>	<p>e5.1 ... à titre d'exemple, remplissent des documents faisant partie du dossier médical des patients. (C3)</p>
<p>e5.2 ... documentent avec soin et selon les directives du cabinet les informations pertinentes complémentaires faisant partie du contexte médical du patient. (C3)</p>	<p>e5.2 ... expliquent les aspects éthiques majeurs qui régissent la saisie des informations. (C2)</p>	
<p>e5.3 ... enregistrent dans le dossier médical du patient les particularités podologiques, le soin de plaies et les moyens auxiliaires appliqués. (C3)</p>		
<p>e5.4 ... notent dans le dossier du patient les principales informations issues de l'entretien de consultation ainsi que les recommandations relatives à une collaboration multi-professionnelle. (C3)</p>	<p>e5.4 ... expliquent les aspects pertinents qui régissent la collaboration multi-professionnelle. (C2)</p>	

<p>e5.5 ... appliquent les dispositions en matière de protection des données lors de la saisie des données des patients dans le dossier du patient.</p> <p>(C3)</p>	<p>e5.5 ... commentent les principaux aspects juridiques de la protection des données.</p> <p>(C2)</p>	
---	--	--

Elaboration

Le plan de formation a été élaboré par l'organisation du monde du travail signataire. Il se réfère à l'ordonnance du SEFRI du 29 septembre 2020 sur la formation professionnelle initiale d'assistante/assistant en podologie avec certificat fédéral de capacité (CFC).

Le plan de formation se base sur les dispositions transitoires de l'ordonnance sur la formation.

Sursee, 7. September 2020

Organisation Podologie Suisse OPS

Edith Dürrenberger
Zentralpräsidentin SPV

Myriam Rossat
Présidente SSP

Karen Passelli
Presidente UPSI

Après examen du plan de formation, le SEFRI donne son accord.

Berne, 29 septembre 2020

Secrétariat d'État à la formation,
à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi
Vice-directeur, Chef de la division Formation professionnelle et continue

Modification du plan de formation

En raison de la révision de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (SR 822.115.2) qui est entrée en vigueur le 1.1.2023, les travaux dangereux ne sont plus référencés sur la base de la liste de contrôle du SECO mais directement sur la base de l'ordonnance. Tous les renvois de l'annexe 2 ont été adaptés selon les références des dispositions en vigueur.

Leur date d'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} septembre 2025.

Sursee, le 11 août 2025

Organisation Podologie Suisse OPS

Mario Malgaroli
Vice-Président SPV

Myriam Rossat
Présidente SSP

Karen Passelli
Présidente UPSI

Après examen de la modification du plan de formation, le SEFRI donne son accord.

Berne, le 20 août 2025

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi
Directeur suppléant
Chef de la division Formation professionnelle et continue

Annexe 1 :

Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité

Documents	Source
Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'assistante en podologie CFC / assistant en podologie CFC	<p><i>Version électronique</i> Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation www.bvz.admin.ch > Professions A-Z)</p> <p><i>Version papier</i> Office fédéral des constructions et de la logistique www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html</p>
Plan de formation relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'assistante en podologie CFC / assistant en podologie CFC	Schweizerischer Podologen-Verband SPV www.podologie.swiss
Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final (y compris une grille d'évaluation et éventuellement le dossier des prestations des cours interentreprises et/ou le dossier des prestations à la formation à la pratique professionnelle)	Schweizerischer Podologen-Verband SPV www.podologie.swiss
Dossier de formation	Schweizerischer Podologen-Verband SPV www.podologie.swiss
Rapport de formation	Modèle SDBB CSFO www.oda.berufsbildung.ch
Programme de formation pour les entreprises formatrices (guide-méthodique type y compris)	Schweizerischer Podologen-Verband SPV www.podologie.swiss
Equipement/gamme de produits minimum dans l'entreprise formatrice	Schweizerischer Podologen-Verband SPV www.podologie.swiss
Programme de formation pour les cours interentreprises	Schweizerischer Podologen-Verband SPV www.podologie.swiss
Règlement d'organisation pour les cours interentreprises	Schweizerischer Podologen-Verband SPV www.podologie.swiss
Plan d'étude pour les écoles professionnelles	BW Zofingen
Règlement de la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité	Schweizerischer Podologen-Verband SPV www.podologie.swiss
Directives d'hygiène en podologie	Schweizerischer Podologen-Verband SPV www.podologie.swiss

Annexe 2 : Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé⁵

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation d'assistante en podologie CFC / d'assistant en podologie CFC dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention soient respectées:

Dérogations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (Base : ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ; RS 822.115.2, état au 12.01.2022)	
Article, lettre, chiffre	Travail dangereux (désignation selon l'ordonnance du DEFR RS 822.115.2)
2a	Les travaux qui dépassent les capacités cognitives ou émotionnelles des jeunes, notamment : <ul style="list-style-type: none"> Le travail à la tâche, les travaux impliquant un rythme ou une cadence de travail constamment élevés, ceux nécessitant une attention permanente ou impliquant une responsabilité trop grande. La surveillance de personnes dans un état instable sur le plan physique ou psychique, l'apport de soins à celles-ci ou leur accompagnement, la mise en bière ou la levée de corps.
3c	Les travaux qui s'effectuent de manière répétée, pendant plus de 2 heures par jour : <ul style="list-style-type: none"> dans une position courbée, inclinée sur le côté ou en rotation.
5a	Les travaux avec des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont associées à au moins une des mentions de danger (phrases H) ci-après dans la classification établie par le règlement (CE) no 1272/20086, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, de l'ordonnance du 5 juin 2015 sur les produits chimiques (OChim) : <ul style="list-style-type: none"> liquides inflammables : H224, H225.
6a	Les travaux avec des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont associées à au moins une des mentions de danger (phrases H) ci-après dans la classification établie par le règlement (CE) no 1272/20088, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, OChim : <ul style="list-style-type: none"> toxicité aigüe : H300, H310, H330, H301, H311, H331, sensibilisation cutanée : H317.
6b	Les travaux qui entraînent un risque important de maladie ou d'intoxication en raison de l'emploi :

⁵ Version du 11 août 2025, en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2025

	<ul style="list-style-type: none"> d'agents chimiques ne devant pas être classés selon le règlement (CE) no 1272/2008, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, OChim, mais présentant une des propriétés mentionnées à la let. a, notamment les produits pharmaceutiques et les cosmétiques.
7a	Les travaux avec des objets pouvant être contaminés par des virus, bactéries, champignons ou parasites pathogènes.
7b	Les travaux entraînant une exposition à des microorganismes du groupe 3 visés à l'art. 3, al. 2, de l'ordonnance du 25 août 1999 sur la protection des travailleurs contre les risques liés aux microorganismes.

Travaux dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Dangers	Article(s) ⁷	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ⁶ de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation		Surveillance des per- sonnes en formation	
				Forma- tion en entre- prise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En per- manence	Fréquem- ment	Occasi- onnel- ment
Prise en charge des patients	Approche adéquate des patients atteints de handicaps divers et de maladies graves <ul style="list-style-type: none"> Contact avec des patients souffrant de handicaps physiques et/ou psychiques, p. ex. membres amputés 	2a	<ul style="list-style-type: none"> Apprentissage de la gestion du stress, découverte des stratégies de coping, échange d'expérience avec des formateurs et des personnes en formation Support d'information de la SUVA: «Stressé? Voilà qui pourra vous aider!» (référence 44065.f) 	2 ^e AA	4 ^e cours	2 ^e AA	Proposer des cours portant sur la gestion/la détection du stress chronique, maîtrise du stress, etc.		1 ^{re} AA 2 ^e AA 3 ^e AA	
Exécution de traitements podologiques non chirurgicaux Application de moyens auxiliaires et de spécialités podologiques	Utilisation appropriée des instruments et des produits chimiques pour la mise en œuvre de mesures de traitement <ul style="list-style-type: none"> Infections par des agents pathogènes transmis par voie sanguine, p. ex. l'hépatite B et C, le VIH Irritations de la peau et des muqueuses par les produits chimiques utilisés (p. ex. solvants tels que le propanole, l'éthanol, le biphényl-2-ol) Réactions allergiques aux produits chimiques utilisés ou aux gants en latex (p. ex. citral, HEMA, acylphosphine, p-hydroxyanisole, oligomère d'acrylate de polyuréthane, Ali.p. Acrylate, méthacrylate d'hydroxy, Polye.Acrylat, Silic. D. Silylate, p-Hydroxyanisole) Risque d'infection par des agents pathogènes présents sur le patient (champignons, bactéries, virus) 	6a 7a 7b	<ul style="list-style-type: none"> Manipulation correcte des instruments, instruction des règles générales de l'hygiène Vaccination recommandée contre le tétanos et l'hépatite B Support d'information de la SUVA: «Prévention des maladies infectieuses transmises par voie sanguine dans le secteur sanitaire » (référence 2869/30.f) Formation sur la désignation des produits chimiques des phrases GHS / H et P ainsi que les étiquettes et l'information des fiches techniques Formation sur la protection de la peau au travail Support d'information de la SUVA: liste de contrôle: «Protection de la peau au travail» (référence 67035.f) ou «Protection de la peau au travail» (référence 44074.f) Instruction/information sur l'usage correct de l'équipement de protection individuelle (EPI), p. ex. gants 	1 ^{re} AA	1 ^{er} cours		Conformément au guide sur l'hygiène de l'Association Suisse des Podologues ASP disponible sous www.podologie.swiss Elaborer un concept «blessure par piqûre», pour définir où doit se dérouler la mise au point/le traitement d'urgence d'une blessure par piqûre, p. ex. médecin traitant, hôpital	1 ^{re} AA	ARF	3 ^e AA
								1 ^{re} AA	ARF	

⁶ Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (d'une attestation fédérale de formation professionnelle si l'orfo le prévoit) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

⁷ Articles de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes, RS 822.115.2, état au 12.01.2022

Travaux dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Dangers	Article(s) ⁷	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ⁶ de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En per- manence	Fréquem- ment	Occasi- onnel- ment
	<ul style="list-style-type: none"> Travaux dans des positions défavorables sur le plan ergonomique, p. ex. des travaux de longue durée ou répétitifs en position courbée ou inclinée sur le côté 	3c	<ul style="list-style-type: none"> Support d'information de la SUVA: liste de contrôle «Equipements de protection individuelle (EPI)» (référence 67091.f) Formation sur les bases ergonomiques du travail, encouragement/soutien de la mobilité/du sport au quotidien <p>Support d'information du SECO: «Ergonomie» (référence 710.067f), SUVA: liste de contrôle: «Posture de travail correcte» (référence 67090.f)</p>	1 ^{re} AA	1 ^{er} cours	1 ^{re} AA	Aménager le poste de travail de manière ergonomique, p. ex. chaise du patient à hauteur réglable ou siège de travail réglable individuellement			
Préparation et rangement du lieu de travail avant et après les traitements	<p>Désinfection des surfaces de travail, utilisation de produits de désinfection de la peau pour la protection individuelle</p> <p>Activités impliquant des produits chimiques hautement inflammables, y compris stockage (p. ex. solvants tels que le propane, l'éthanol, le biphényl-2-ol)</p>	5a 6b	<ul style="list-style-type: none"> Information sur les bases de la protection incendie Support d'information de la SUVA: «Napo dans: Attention produits chimiques!» (film et brochure) (référence DVD 351.d/ff/i) Transmettre les connaissances de base en matière de toxicologie 	1 ^{re} AA			Formation et instruction internes	1 ^{re} AA	ARF	

Légende: CI: cours interentreprises; EP: école professionnelle; AA: année d'apprentissage; ARF: après achèvement réussi de la formation; EPI: équipement de protection individuel

Annexe 3 : Définition des groupes à risques dans le cadre de traitements podologiques

Le risque provient de deux origines :

- **Risque par une maladie existante**
En raison de maladies, les patientes ou les patients décèlent mal voire pas du tout les douleurs, pression, rougeur et hyperthermie en tant que signaux d'alerte et ne parviennent pas à les évaluer correctement.
- **Risque par un traitement défaillant**
En raison de maladies, le ou la thérapeute ne perçoit pas ou évalue mal des défenses immunitaires affaiblies et une tendance à la guérison insuffisante (circulation sanguine / sollicitation inappropriée).

Dans le cadre d'un traitement podologique, les groupes à risques sont définis comme suit : font partie d'un groupe à risques les patients ne ressentant pas la douleur, la pression, les blessures, le froid et la chaleur, ou les percevant de manière amoindrie ou anormale, ou qui présentent une défense immunitaire amoindrie suite à une maladie ou à une thérapie, ainsi qu'une mauvaise circulation sanguine. Ce qui est important est la présence d'un trouble des systèmes corporels présentés ci-après ou de l'un des résultats figurant ci-dessous.

Les patientes et patients qui font partie d'un groupe à risques peuvent ne pas remarquer les blessures, les inflammations et les infections au niveau de leurs pieds. Par ailleurs, leur défense immunitaire amoindrie et l'irrigation sanguine réduite augmentent le risque que les blessures survenues guérissent mal ou qu'elles ne puissent plus l'être, rendant par exemple nécessaire l'amputation.

Les personnes atteintes de l'une des maladies figurant ci-dessous (résultats) ou de troubles corporels doivent bénéficier d'un traitement podologique correspondant à leur groupe à risques qui sera prodigué par des assistants en podologie CFC placé(e)s exclusivement sous la responsabilité et selon les instructions d'un-e podologue diplômée ES, d'une personne titulaire d'un titre équivalent ou d'un certificat de capacité de podologue délivré par l'Association Suisse des Podologues (ASP) ou par l'Association Professionnelle Suisse des Podologues (APSP). L'évaluation des risques est conditionnée par une exploration/anamnèse précise et documentée par écrit.

Avant de prendre la décision si une personne appartient au groupe à risques cité, il faut consulter les systèmes présentés ci-après et le cas échéant procéder à une mise au point dans le cadre d'une demande auprès du/de la médecin traitant(e) ou dans l'entourage de la patiente ou du patient (partenaire, personnel soignant).

Folgende Systeme und Befunde müssen bei einer Erstbehandlung sowie bei jeder Folgebehandlung abgefragt, kontrolliert und dokumentiert sein. Si l'une de ces fonctions du système est compromise et/ou nous sommes en présence de l'un des résultats ci-dessous, la personne appartient au groupe à risques.

Système musculaire et squelettique, tissu conjonctif

- Lourdes difformités / malpositions des pieds avec points de pression récidivants
- Insuffisance musculaire ou paralysie avec sollicitation inappropriée des pieds
- Mobilité articulaire réduite : la zone à l'avant du pied et la voûte plantaire ne peuvent pas être évaluées par le / la patient(e)

Résultats :

- Difformités/malpositions graves des pieds
- Dystrophies musculaires
- Faiblesse musculaire
- Paralysie musculaire

Vaisseaux

- Troubles de l'irrigation sanguine des jambes (manque d'impulsions)
- Congestion veineuse des jambes avec modifications cutanées ou ulcères

- Maladie artérielle occlusive périphérique (MAOP)
- Maladie de Buerger

Résultats :

- Maladie artérielle occlusive périphérique (MAOP) à partir du stade 2 selon Fontaine
- Insuffisance veineuse chronique (IVC) à partir du stade 3 selon Widmer/Marshall
- Varices avec pied/jambe enflé à partir du stade C3 selon la classification CEAP

Système nerveux

- Polyneuropathie (sensibilité perturbée des pieds)
- Fonction musculaire perturbée des jambes et/ou des pieds
- Déficience au niveau de la cognition, de la vigilance et troubles nets de la mémoire
- Déficits cérébraux lourds, démence, état après un traumatisme crânien, paralysie cérébrale

Résultats :

- Neuropathie sensible avec absence de sensibilité protectrice (monofilament) en cas de diabète sucré, abus d'alcool
- Paralysies des extrémités inférieures
- Médicaments qui influencent la performance cérébrale (psychotropes)
- Sclérose en plaques
- Etat après une poliomyélite
- Hémiplégie, paraplégie, tétraplégie

Système sanguin et endocrinologie

- Toute maladie du sang avec des troubles des défenses immunitaires ou de la coagulation (tendance aux hémorragies/thromboses)
- Maladies hormonales avec perturbation du métabolisme (diabète sucré avec polyneuropathie, Morbus Cushing, hyperthyroïdie)

Résultats :

- Diabète sucré avec polyneuropathie
- Morbus Cushing
- Anticoagulation
- Thérapie oncologique d'une tumeur
- Troubles des défenses immunitaires de genèse diverse
- Anémie Hb < 12
- hépatite B/C aigue et/ou chronique
- SIDA/séropositivité

Risque d'infection accru

- Arthrite rhumatoïde et autres maladies auto-immunitaires (arthrite psoriasique, syndrome de Sjögren, collagénose, sclérodermie)
- Insuffisance rénale avec dialyse
- Traitement à la cortisone, chimiothérapie, médicaments immunosuppresseurs (biothérapies, *méthotrexate*)
- Maladies consomptives telles que des tumeurs malignes, leucémie, hémophilie, troubles de l'alimentation / carences alimentaires diagnostiqués / dépendance diagnostiquée
- Etat après transplantation d'organe
- Irradiation ou chimiothérapie
- Syndrome de Raynaud

La présente définition a été adoptée par le Comité de l'OPS le 2 septembre 2019.

Glossaire des termes techniques propres au domaine de la podologie

Allergies	Affections résultant de réactions de défense de l'organisme (réactions immunitaires). Le système de défense du corps réagit aux substances étrangères pour se protéger.
Anamnèse	Sondage systématique sur l'état de santé portant sur des maladies, les antécédents médicaux et l'examen de l'état du pied.
Appliquer	Pose ou collage d'un pansement, d'une orthonyxie etc.
Augmentation de l'épaisseur	Décrit l'épaisseur de l'ongle, en plus de sa longueur, l'ongle peut également changer au niveau de son épaisseur
Auxiliaires confectionnés	Produits achetés ou vendus dans des tailles / formes normées.
Auxiliaires orthopédiques	Auxiliaires qui sont nécessaires au traitement d'une maladie en cas de limitation corporelle ou dans le cadre de la prévention (semelles, chaussures sur mesure, orthèses, prothèses, etc.)
Bien stérile	Instruments qui ont été stérilisés et sont donc indemnes de tous germes
Champ de traitement	Domaine de traitement non-opératoire (du pied ou d'une partie du pied)
Consommables	Matériaux à usage unique tels que papier essuie-tout, pansements, tampons, serviettes jetables, papier de protection jetable, etc.
Contre-indication	Contre-avis ; état qui interdit l'utilisation d'un médicament donné ou d'une mesure thérapeutique appropriée
Cors (clavi)	Troubles locaux de la kératinisation de la peau (callosités) qui résultent d'une irritation chronique et mécanique (pression, friction) de la zone concernée
Couche cornée (hyperkératose)	Kératinisation excessive de la peau. La couche extérieure de l'épiderme, la stratum corneum, est épaissie sur une grande surface ou seulement à quelques endroits
Déformations	Modifications de la structure ou des volumes de l'organisme en raison des forces qui s'exercent sur lui après la naissance et entraînent un changement pathologique.
Démarche	Impression visuelle de la posture et du mouvement des extrémités (pieds et bras) et du tronc au cours de la marche
Désinfection de surface	Réduction systématique des germes sur les surfaces tels que la table de traitement, etc.
Documentation des patients	Documentation exhaustive sur les données personnelles du patient, de la patiente au même titre que son état de santé, les médicaments prescrits, le traitement et le déroulement de la thérapie
Examen	Résultat du sondage et de la clarification de manifestations, circonstances, modifications et états d'ordre corporel ou psychique d'une patiente, d'un patient et pertinentes sur le plan médical
Indication	Motif de mise en place d'une mesure thérapeutique ou diagnostique ou d'une mesure de traitement adaptée pour une pathologie donnée
Instruments contaminés	Instruments podologiques souillés par des microorganismes (bactéries, champignons, virus)
Lames	Lames à usage unique telles que par ex. des lames de bistouri

Languette (orthonyxie)	Languettes en métal ou en fibre de verre collées sur le plateau unguéal pour parvenir à une correction de l'ongle (en cas d'ongle incarné)
Massage du pied et de la cuisse	Massage podologique du pied et de la cuisse pour le bien-être du patient ou à des fins thérapeutiques.
Matériaux de décharge	Matériaux utilisés pour décharger divers points de pression. Il peut s'agir de matériaux en mousse ou en feutre (synthétique ou en laine). Ils sont souvent dotés d'un adhésif hypoallergène pour la peau
Matériel de traitement	Matériel auquel nous avons régulièrement recours tels que des instruments, ponceuse, médicaments, etc.
Modifications anatomiques	Changement de la répartition anatomique, systématique et topographique de la surface du corps (ex. pied bot)
multi-professionnelle	Coopération avec différents spécialistes dans diverses professions comme les médecins, bottier-orthopédistes, services de soins à domicile, etc.
Nettoyage intensif	Nettoyage approfondi du mobilier (par exemple nettoyer tous les tiroirs de la table de traitement, à l'intérieur comme à l'extérieur).
Ongle incarné (onychocryptose)	C'est souvent le gros orteil qui souffre de l'ongle incarné. L'ongle incarné s'enfonce dans le lit de l'ongle et cause des douleurs ou une inflammation. Des causes potentielles sont des chaussures trop étroites ou une mauvaise coupe des ongles.
Orthèse podologique	Dispositif de décharge en silicone de confection individuelle utilisé au niveau de l'orteil et du pied
Plan de traitement	Plan stratégique échelonné dans le temps pour un traitement podologique adapté individuellement
Podogramme	Représentation visuelle de la voûte plantaire et des points de pression lors de l'exercice d'une charge
Préparation de la zone de travail	Vérification et complétion de tous les consommables
Préparation des instruments en laboratoire	Préparation des instruments podologiques tels que le porte-bistouri, les ciseaux, les pinces, les fraiseuses, etc. au laboratoire selon les consignes jusqu'à les libérer des germes
Problèmes épidermiques	Problèmes dans la couche cutanée supérieure, l'épiderme
Problèmes unguéaux	Qui concerne les ongles et leur environnement immédiat
Procédures	Méthode, procédé et réglementation procédurale
Produit semi-fini	Produit qui peut continuer à être traité de manière individuelle.
Produits de confection	Produits prêts à l'emploi
Produits de désinfection	Substances ayant un effet antiseptique ou germicide et empêchant la transmission de germes pathogènes
Responsabilité des produits	Le fabricant est responsable selon la responsabilité du fait des produits (PrHG) pour les dommages si un produit défectueux entraîne la mort ou des blessures d'une personne ou qu'un bien est endommagé ou détruit. Toute exclusion de la responsabilité est interdite
Statut du pied	Description de l'anatomie du pied, documentation du stade incluse (par ex. après une opération).
Techniques podologiques	Solutions thérapeutiques podologiques (languettes, orthèses podologiques, prothèses unguéales, etc.)
Zone de travail	Espace dans lequel on travaille (cabine, table de traitement, fauteuil de patient, etc.)

Explications complémentaires concernant les compétences opérationnelles

Les quatre dimensions des compétences opérationnelles recouvrent différents éléments propres à chaque profession, qui se déclinent comme suit.

1. Compétences professionnelles

Les compétences professionnelles concernent les domaines suivants:

- la connaissance des termes spécifiques (langage technique), des normes (de qualité), des éléments et des systèmes et de leur importance pour les situations de travail;
- la maîtrise des méthodes, procédures, outils et matériaux propres à la profession et leur utilisation dans les règles;
- la connaissance des dangers et des risques, des mesures de prévention et de protection qu'ils impliquent, et le sens des responsabilités qui s'impose.

2. Compétences méthodologiques

2.1 Techniques de travail

Afin de s'acquitter de leurs tâches professionnelles, les assistants en podologie utilisent les méthodes, les équipements, les installations techniques et les moyens auxiliaires qui conviennent, leur but étant de travailler de manière organisée, de fixer des priorités, de mettre en place des processus de manière systématique et rationnelle, de garantir la sécurité au travail et de respecter les prescriptions en matière d'hygiène. Ils planifient leurs tâches selon différentes étapes, travaillent de manière efficace en suivant des objectifs et évaluent systématiquement leur travail.

2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Les assistants en podologie appréhendent les processus de travail dans le contexte de l'entreprise. Ils tiennent compte des différents processus situés en amont et en aval, et sont conscients des incidences de leurs activités sur les produits ainsi que sur les collaborateurs et les résultats de l'entreprise.

2.3 Stratégies d'information et de communication

Dans les entreprises [description de l'activité], l'utilisation des moyens d'information et de communication est importante. Les assistants en podologie en sont conscients et participent à l'optimisation de la transmission des informations au sein de l'entreprise. Ils se procurent des informations de manière autonome et en font un usage profitable pour l'entreprise et pour leur propre apprentissage.

2.4 Stratégies d'apprentissage

Différentes stratégies permettent d'apprendre plus efficacement. Les assistants en podologie analysent leur manière d'apprendre et l'adaptent aux différentes tâches et problématiques. Comme les styles d'apprentissage varient d'une personne à l'autre, ils adoptent les stratégies qui leur conviennent le mieux de manière à apprendre avec plaisir et efficacement tout en approfondissant leurs compétences, tant en termes d'apprentissage tout au long de la vie qu'en termes d'apprentissage individuel.

2.5 Comportement écologique

Les assistants en podologie sont conscients de la disponibilité limitée des ressources naturelles. Ils privilégient une utilisation économe des matières premières, de l'eau et de l'énergie, et ont recours à des technologies, à des stratégies et à des techniques de travail ménageant les ressources.

2.6 Comportement économique

Un comportement respectueux des principes de l'économie d'entreprise est la base du succès de l'entreprise. Les assistants en podologie sont conscients des coûts des matières premières, des matériaux, des machines, des installations et des équipements. Ils effectuent leurs tâches de manière efficace et sûre.

3. Compétences sociales

3.1 Capacité à communiquer

La communication objective revêt une importance primordiale dans l'exercice de la profession. C'est pourquoi les assistants en podologie font preuve de franchise et de spontanéité dans les situations professionnelles et qu'ils se réfèrent aux règles de base d'une discussion. Ils adaptent leur manière de s'exprimer et leur comportement en fonction des situations et des besoins de leurs interlocuteurs. Ils parlent avec respect et estime.

3.2 Capacité à gérer des conflits

Etant donné que des personnes parfois très différentes sont amenées à collaborer sur un même lieu de travail, il se peut que des situations conflictuelles surgissent. Les assistants en podologie en sont conscients et réagissent de manière calme et réfléchie. Ils sont ouverts au dialogue, sont prêts à accepter d'autres points de vue, s'expriment avec pertinence et recherchent des solutions constructives.

3.3 Aptitude au travail en équipe

Les tâches professionnelles peuvent être exécutées de manière individuelle ou en groupe. Dans de nombreuses situations, une équipe est plus performante qu'un individu. Si les assistants en podologie travaillent en équipe, ils appliquent les règles d'un travail efficace en équipe.

4. Compétences personnelles

4.1 Capacité à analyser sa pratique

Les assistants en podologie sont capables de jeter un regard critique sur leurs propres actions, de réfléchir sur leurs expériences de vie personnelles et d'intégrer les résultats de ces analyses à leur quotidien professionnel. Ils savent comment tenir compte aussi bien de leurs attentes, valeurs et normes que de celles des autres, comment les mettre en parallèle et comment composer avec elles (tolérance).

4.2 Autonomie et responsabilité

Dans leur activité professionnelle, les assistants en podologie sont co-responsables du résultat de la production et des processus de travail. Dans les limites de leur responsabilité, ils prennent des décisions en toute autonomie et de manière consciencieuse et agissent en conséquence.

4.3 Résistance au stress

Les assistants en podologie sont capables de faire face à des contraintes physiques et psychiques liées à leur profession. Ils connaissent leurs propres limites et demandent de l'aide pour gérer des situations complexes.

4.4 Flexibilité

Les assistants en podologie sont capables de s'adapter aux changements et aux nouvelles situations tout en contribuant aux aménagements qui s'imposent.

4.5 Performance et comportement au travail

Dans un environnement compétitif, seules les entreprises ayant des employés motivés et performants sont en mesure de s'imposer. Les assistants en podologie s'emploient à atteindre les objectifs de l'entreprise. Ils développent et consolident leur motivation dans l'entreprise et à l'école. Leur comportement au travail se caractérise par cinq qualités: ponctualité, concentration, rigueur, fiabilité et minutie.

4.6 Apprentissage tout au long de la vie

L'évolution des technologies et des besoins des clients exige d'être disposé à acquérir en permanence de nouvelles connaissances et aptitudes et d'apprendre tout au long de la vie. Les assistants en podologie sont ouverts aux nouveautés et mettent en pratique le principe de l'apprentissage tout au long de la vie afin d'augmenter leur employabilité et d'affirmer leur personnalité.